

Rapport Annuel 2021

SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT



Sivom
RÉGION MULHOUSIENNE

Sommaire

Préambule

Partie I. Le contexte	3
1. Historique et périmètre du syndicat	3
2. Les missions	4
Partie II. Les moyens du SIVOM	5
1. Les équipes exploitation et travaux	5
A. Le service Exploitation réseau d'assainissement	5
B. Le service patrimoine station d'épuration	5
C. Le bureau d'études	5
2. Les moyens techniques	5
A. Le dispositif existant	5
1) Le traitement des eaux usées	5
2) La gestion des réseaux d'assainissement	6
3) Les travaux d'assainissement	7
4) L'assainissement non collectif	7
5) Les autres missions d'assainissement	7
B. Les résultats quantitatifs	11
1) Le traitement des eaux usées	11
2) La gestion des réseaux d'assainissement	20
3) Le service d'assainissement non collectif	26
4) Les autres missions d'assainissement	27
5) Les travaux et l'exploitation 2021	32
Partie III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service	35
1. Le service de l'assainissement collectif	35
2. Le service de l'assainissement non collectif	37
Partie IV. Les indicateurs de performances	38
Partie V. Les projets pour l'année 2022	41
Annexes et note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	43

Préambule

En application de l'article 73 de la loi n°95-101 du 02 février 1995 (loi sur le renforcement de la protection de l'environnement et sur l'information des usagers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement) et conformément aux articles L.2224-1 et L.2224-5 et D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SIVOM présente au Comité Syndical le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport répond aux prescriptions du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conformément à l'article 3 du décret susvisé, le comité syndical et le conseil municipal de chaque commune membre bénéficiant du service de l'assainissement est destinataire du rapport. Celui-ci sera accompagné du rapport annuel du délégataire pour les réseaux de collecte et de transport par la société Suez et du rapport annuel pour l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées de la société VEOLIA. Dans un délai de quinze jours, à compter de sa présentation à l'assemblée délibérante, ce rapport sera mis à la disposition du public dans les locaux du SIVOM.

Il a paru intéressant de rappeler les conditions dans lesquelles ce service public est exercé (I) avant d'en procéder à l'analyse des moyens techniques (II) puis d'examiner l'évolution de son coût et des recettes (III), suivi des indicateurs de performance (IV). Une dernière partie sera consacrée aux projets pour l'année à venir (V). Enfin une série d'annexes complète le document.

Partie I. Le contexte

1. Historique et périmètre du syndicat

Confronté à la nécessité de résoudre les problèmes liés au traitement des déchets et des eaux usées, 12 communes de l'agglomération Mulhousienne ont créé le 16 mai 1968 un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

A ce jour le périmètre du SIVOM couvre le territoire suivant selon statuts :

Berrwiller, Bollwiller, Bruebach, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Dietwiller, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Hombourg, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Niffer, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Steinbrunn-le-Bas, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim, la communauté Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller (SMABVD) et la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth.

Monsieur Francis HILLMEYER, préside le syndicat depuis septembre 2020.

Transformé le 1^{er} janvier 1993 en syndicat à la carte, le SIVOM autorise les communes à n'adhérer que pour les missions qui les intéressent et jouit ainsi d'une grande souplesse d'intervention dans des domaines très variés.

2. Les missions

Les missions du SIVOM ont un caractère optionnel, ce qui explique que le nombre de communes concernées soit variable pour chacune d'entre elles.

A. Le traitement des eaux usées

Cette mission concerne les communes de Bantzenheim, Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Chalampé, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Petit-Landau Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittelsheim, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim et le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 29 adhérents représentant une population de 267 446 habitants (recensement janvier 2021).

B. La collecte et le transport des eaux usées et des eaux pluviales

Cette mission concerne les communes ci-dessus citées sauf le Syndicat mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller soit 24 adhérents représentant une population de 243 588 habitants (recensement janvier 2021).

C. L'assainissement non collectif

Cette mission concerne toutes les communes du SIVOM.

Les autres missions du SIVOM sont les suivantes :

- Le traitement des résidus urbains,
- La collecte sélective des déchets,
- La réalisation d'un réseau intercommunal de déchetteries.

Partie II. Les moyens du SIVOM

1. Les équipes exploitation et travaux

A. Le service Exploitation réseau d'assainissement

L'exploitation des ouvrages, équipements de collecte, de transport, de relevage, de stockage et de traitement des eaux usées, et de suivi des systèmes d'assainissement non collectif est assurée par une équipe de 9 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur SIG
- 5 techniciens
- 2 adjoints administratifs

B. Le service patrimoine station d'épuration

- 1 ingénieur responsable de service

C. Le bureau d'études

Les travaux d'assainissement sont organisés et mis en œuvre au sein du bureau d'études regroupant 5 personnes :

- 1 ingénieur responsable de service
- 1 ingénieur animation gestion des EP
- 5 techniciens

2. Moyens techniques

A. Le dispositif existant

1. Le traitement des eaux usées

Les eaux usées sont traitées par plusieurs stations d'épuration et par une lagune. Les stations d'épuration des eaux usées situées à Feldkirch, Pulversheim, Ruelisheim et Sausheim sont exploitées par la société VEOLIA EAU.

Les stations d'épuration des eaux usées situées à Bantzenheim, Petit-Landau et Wittelsheim sont exploitées par la société SUEZ.

La lagune à BERRWILLER est gérée en régie et en partenariat avec la commune d'implantation.

a. La station à Sausheim

Elle traite les eaux usées des communes de Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Riedisheim, Zillisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim et du Syndicat Mixte d'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

L'unité de méthanisation des boues de la station injecte du biométhane dans le réseau GrDF depuis le 1^{er} décembre 2020. Les certificats de garantie d'origine sont cédés aux transports urbains et au chauffage des bâtiments de l'Agglomération.

b. La station à Ruelisheim

Elle traite les eaux usées des communes de Ruelisheim, Kingersheim, Wittenheim et une partie des eaux usées de Richwiller. Elle traite également celles de Baldersheim et de Battenheim, communes clientes du SIVOM.

c. La station à Wittelsheim

Elle traite les eaux usées de Wittelsheim, Staffelfelden et d'une partie de Richwiller.

d. La station à Feldkirch

Elle traite les eaux usées de Bollwiller et de Feldkirch.

e. La station à Pulversheim

Elle traite les eaux usées de la commune.

f. La station à Bantzenheim

Elle traite les eaux usées de Bantzenheim et Chalampé.

g. La lagune à Berrwiller

Elle traite les eaux usées de la commune.

h. La station à Petit-Landau

Elle traite les eaux usées de la commune.

2. La gestion des réseaux d'assainissement

La gestion des réseaux d'assainissement est une compétence exercée par le SIVOM. Elle fait l'objet selon la commune concernée d'un contrat d'affermage et de contrats de prestations de service à court terme.

a. La gestion par un contrat d'affermage

L'exploitation est assurée par Suez pour les réseaux des communes suivantes : Brunstatt-Didenheim, Lutterbach, Morschwiller-Le-Bas, Mulhouse, Reiningue, Zillisheim, Illzach, Eschentzwiller, Flaxlanden, Pfstatt, Riedisheim, Zimmersheim, Habsheim, Rixheim, Sausheim.

b. La gestion par le SIVOM

Le SIVOM passe des contrats d'entretien selon un programme annuel au vu des besoins. Cette gestion concerne les communes de Berrwiller, Kingersheim, Richwiller, Staffelfelden, Ruelisheim, Bollwiller, Feldkirch, Pulversheim, Wittenheim, Baldersheim et Battenheim.

Un programme annuel d'entretien est élaboré par le SIVOM et les travaux sont confiés à des prestataires. Des interventions ponctuelles sont réalisées selon l'urgence de la demande (sécurité, bon fonctionnement...).

Pour instruire les demandes des particuliers et des collectivités, le SIVOM collecte les éléments de réponses en interne, auprès de ses partenaires et des autorités à même d'y répondre. Cette collecte se matérialise par des documents navettes formalisés appelés : demandes d'enquêtes (enquêtes diverses), d'interventions (curages) ou de raccordabilité (branchements, réseaux).

3. Les travaux d'assainissement

Le SIVOM réalise un programme de travaux sur les ouvrages d'assainissement. Il s'agit de travaux :

- de renouvellement des équipements existants,
- de renforcement hydraulique (collecteurs, bassins d'orage...),
- d'extension de réseaux existants,
- de création de bassins de rétention des eaux de ruissellement.

Le Bureau d'Etudes réalise des opérations de maîtrise d'œuvre.

4. L'assainissement non collectif

Le SIVOM gère le service public de l'assainissement non collectif (SPANC) en régie.

5. Les autres missions d'assainissement

Le SIVOM assure également des missions annexes pour garantir le meilleur service rendu aux usagers et aux collectivités membres.

a. La gestion des accessoires de voirie

Le SIVOM dispose d'accessoires de voirie (tampons de regard de visite, grilles de tabourets siphons) stockés au siège de Suez à Illzach. Ces matériels sont utilisés lors de chantiers du SIVOM. Ils sont également mis gratuitement à la disposition des communes-membres pour leurs opérations de voirie (renouvellement ou 1^{ère} installation).

b. Le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

On distingue les enquêtes dites notaires ou à la demande du propriétaire et les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant des réseaux.

Enquête dite « notaire » ou à la demande du propriétaire : lors d'une transaction immobilière ou à la demande d'un propriétaire, il appartient au notaire d'informer sur la situation du bien au regard des dispositions de l'assainissement. Celui-ci peut saisir le SIVOM qui réalise une enquête pour diagnostiquer les aspects suivants :

- pour les immeubles relevant de l'assainissement non collectif : l'enquête est obligatoire dans le cadre d'une vente ;
- pour les immeubles relevant de l'assainissement collectif : l'enquête contrôle le raccordement en direct, la destination des eaux pluviales, la situation des eaux usées assimilées domestiques ou non domestiques, la présence d'une ventilation hors toiture, la protection contre le reflux... Cette enquête ne porte en aucun cas sur la conformité des ouvrages au regard des prescriptions techniques pour la réalisation des raccordements au réseau de collecte des eaux usées et des eaux pluviales.

Les enquêtes dites notaires ou à la demande d'un propriétaire sont soumises à une redevance particulière.

Enquête SIVOM : lors de travaux de voirie à l'initiative des communes ou selon nécessité de service, le SIVOM réalise les enquêtes sur la conformité de la partie privée des branchements.

Les enquêtes à l'initiative du SIVOM ou de son exploitant ne sont pas soumises à facturation.

c. Le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement

Le SIVOM instruit la partie assainissement des demandes de droit de sol telles que le permis de construire et prescrit des dispositions techniques notamment pour la partie privée du raccordement au réseau d'assainissement. Ces dispositions viennent en application de règlements multiples comme le règlement d'assainissement du SIVOM, le Plan de Zonage de la commune, le Plan d'Occupation des sols ou le Plan Local d'Urbanisme.

La qualité d'exécution de la partie en domaine privé du branchement au réseau d'assainissement est contrôlée comme le prescrit l'article 1331-4 du Code de la Santé Publique. Il s'agit d'une prestation soumise à une redevance particulière sous condition.

d. L'instruction des certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de lotir, demande de raccordement...

La réalisation d'un projet immobilier nécessite d'informer sur l'assainissement à mettre en œuvre par un demandeur. L'information passe par le Certificat d'Urbanisme, le Permis de Construire, de Lotir, la demande de raccordement... Dans le périmètre couvert par un fermier (Suez), ce dernier instruit la demande et le SIVOM en informe le demandeur. Pour les secteurs non couverts par un fermier, le service est rendu en régie.

e. Le suivi des rejets d'eaux usées autres que domestiques

Il existe deux catégories de producteurs d'eaux usées non domestiques : ceux qui sont dispensés de l'obligation d'autorisation préalable et ceux qui y sont soumis.

f. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques

Le rejet des eaux usées non domestiques dans un réseau public est soumis à une autorisation préalable complétée éventuellement par une convention de traitement des effluents à une station d'épuration. L'autorisation prend la forme d'un arrêté qui porte sur l'activité, le volume et les charges rejetées, la redevance d'assainissement collectif applicable, les normes, les obligations...

Unités de productions soumises à une convention de traitement à la station d'épuration à Sausheim : Peugeot à Sausheim, Papeteries du Rhin, Sarval à Illzach, DMC, Centre Hospitalier de Mulhouse. La convention permet une participation financière au coût d'exploitation de la station d'épuration en tenant compte des volumes et des charges réellement rejetées sans passer par la redevance d'assainissement. Les intéressés restent soumis à la part réseaux de ladite redevance.

g. Le suivi des rejets d'eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques

Les producteurs d'eaux usées non domestiques non soumis à une autorisation de rejet sont identifiés par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'annexe 1 de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Il s'agit d'activités diverses telles que les laveries automatiques, les salons de coiffures, les producteurs de films, les agences de voyages etc.

Ces activités ont droit, sans autorisation spéciale de rejet, au raccordement au réseau public de collecte dans la limite des capacités de transport et d'épuration des installations existantes ou en cours de réalisation (article L1331-7-1 du Code de la santé publique).

h. Les études structurantes et les missions particulières

Il s'agit d'études à mettre en œuvre essentiellement en application de dispositions réglementaires comme :

- a) le Plan de Zonage d'assainissement (zone d'assainissement collectif, zone d'assainissement non collectif, points sensibles de rejets, dispositions en matière d'eaux pluviales...),
- b) l'unité de méthanisation des boues,
- c) la gestion dynamique des réseaux,
- d) la reconstruction d'un épaisseur à la STEP à SAUSHEIM.

Les missions particulières complètent les missions d'assainissement pour leur permettre d'être menées à terme comme par exemple la procédure d'acquisition foncière par déclaration d'utilité publique pour la réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales en amont des réseaux, les études techniques et financières (projet d'extensions de réseaux d'assainissement, bassins d'orage, renouvellement d'équipement, stations de relevage...).

B. Les résultats quantitatifs

1. Le traitement des eaux usées

STEP A SAUSHEIM 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	12 815,00	5 495,10	4945,80	1 023,00	111,10
Concentrations en entrée (en mg/l)	579,10	248,30	223,50	46,20	5,02
Charges en sortie (en tonnes/an)	624,40	101,10	139,60	164,20	10,10
Concentrations en sortie (en mg/l)	27,50	4,50	6,10	7,20	0,44
Rendements (en %)	95,10	98,80	97,80	82,50	87,10
Volume traité (m ³) Boues produites (tonnes) % siccité	22 736 596 m ³ 16 466,84 T à 25,07 % de siccité Filière de valorisation : UIRI (9 267 T) + VANNECOURT (383 T) + ESCHAU (61,31 T) + CERNAY (77,6 T) + REMONCOURT (524,9 T) + MENARMONT (264,7 T) + ANGLEMONT (2 769 T) + GRAND NANCY (2 620 T)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	9 569 597,48
dont exploitant	3 736 288,67
dont quote part Agence de l'eau 2017	83 168,84
dont traitement des boues	1 631 248,29
dont énergie électrique	1 131 873,95
dont quote part énergie électrique	73 460,74
dont taxe VNF	181 357,65
dont charges syndicales et annexes	385 270,84
dont avocats, météo, divers	236 347,16
dont renouvellement génie électromécanique	310 544,16
dont renouvellement génie civil	321 685,77
dont remboursement charges emprunt	
dont amortissement	1 478 351,41
Recette Agence Eau (prime épuration)	691 757,00

NORMES DE REJET

	Temps Sec Q 91200m³/j et DBO5 20630kg/j	Temps de pluie vidange des bassins d'orage 91200<Q<136200m³/j ou 20630<DBO5<29630kg/j	Temps de pluie Fonctionnement dégradé 136200<Q<203400 m³/j ou 29630<DBO5<41830 kg/j
DBO5	25 mg/l et 90%	25 mg/l ou 90%	50 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%	100 mg/l ou 75%	250 mg/l
MES	30 mg/l et 90	30 mg/l ou 90%	85 mg/l
NGL	10 mg/l et 70%	10 mg/l ou 70%	20 mg/l
Pt	1 mg/l et 80%	1 mg/l ou 80%	

Unité de méthanisation à Sausheim

Production		Recettes		Dépenses	
Volume - Nm3	Energie - MWh	Tarif réglementé	Prime	Location Skid GrDF	Fourniture chaleur par l'UIRU
1 231 612	13 359,984	1 399 890,41 €	2 875,43 €	44 038,34 €	39 972,28 €

STEP A RUELISHEIM 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées/an	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	1 491,70	676,50	606,70	142,10	16,1871
Concentrations en entrée (en mg/l)	608,70	275,60	247,60	58,00	6,61
Charges en sortie (en tonnes/an)	90,30	12,20	14,20	26,20	1,49
Concentrations en sortie (en mg/l)	29,10	3,95	4,58	7,13	0,30
Rendements (en %)	93,90	98,20	97,70	84,50	94,30
Volume traité (m ³)/an	3 098 178 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	4 197,40 T à 31,7% de siccité				
	Filière de valorisation : compostage pour épandage agricole				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	1 525 024,25
dont coût fonctionnement	1 183 587,85
dont quotepart Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	244 241,78
dont renouvellement génie civil	97 194,62
dont amortissement	
Recette Agence Eau (prime épuration)	78 016,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l
DCO	100 mg/l et 75%
DBO5	25 mg/l et 90%
NGL	15 mg/l et 75%
Pt	2 mg/l et 80%

STEP A FELDKIRCH 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en tonnes/an)	185,70	88,50	84,00
Concentrations en entrée (en mg/l)	223,90	106,70	101,30
Charges en sortie (en tonnes/an)	28,40	6,80	11,1424
Concentrations en sortie (en mg/l)	34,30	8,17	13,43
Rendements (en %)	84,70	92,30	86,70
Volume traité (m ³) Boues produites (tonnes % siccité)	829 510 m ³ 2 807,50 T à 1,3 % de siccité Filière de valorisation : UIRU		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	177 549,63
dont coût fonctionnement	172 385,73
dont quote part Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	5 163,90
dont renouvellement génie civil	0,00
dont amortissement	
Recette Agence Eau (prime résultat 2021)	0,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	35 mg/l ou 90%
DCO	120 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%

STEP A PULVERSHEIM 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NGL	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	129,20	65,50	56,90	15,60	1,60
Concentrations en entrée (en mg/l)	334,70	169,80	147,50	40,40	4,20
Charges en sortie (en tonnes/an)	7,6517	1,10	1,20	1,0698	0,94
Concentrations en sortie (en mg/l)	20,14	2,78	3,20	2,82	0,30
Rendements (en %)	94,10	98,40	97,90	93,13	94,20
Volume traité (m ³)	379 834 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	246,40 T à 19,60 % de siccité Filière de valorisation : UIRU				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	199 224,39
dont coût fonctionnement	186 123,59
dont coût quote part Agence de l'eau 2017	0,00
dont coût investissement	7 502,02
dont renouvellement	5 598,78
dont amortissement	
Recette Agence Eau (prime résultat 2021)	6 590,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale et rendement minimal en sortie
MES	30 mg/l ou 90%
DCO	90 mg/l ou 75%
DBO5	25 mg/l ou 70%
NGL	15 mg/l ou 70%

LAGUNE A BERRWILLER 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES
Charges en entrée (en kg/j)	54,54	17,82	18,69
Concentration mg/l	929,0	316,67	330,00
Charges en sortie (en tonnes)	6,28	1,21	2,17
Valeurs rejet			
concentration mg/l	112,67	21,67	40,00
rendements (en %)	84,63	92,77	83,80
Valeurs autorisation rejet			
Concentration mg/l	125,00	62,00	30,00
Volume traité estimé (m ³ /j)	271 m ³		
Boues produites (tonnes en matière sèche)	0 T		

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	30 358,78
dont électricité	8 314,38
dont GER	1 076,14
dont frais exploitant commune	16 867,88
dont analyses	4 100,38
dont amortissement	
Recette Agence Eau (prime épuration)	4 208,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	125 mg/l
DBO5	62 mg/l

STEP A WITTELSHEIM 2021

(WISTARI : WITTELSHEIM - STAFFELFELDEN - RICHWILLER)

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	468	122	222	78	6
Concentrations en entrée (en mg/l)	93	22	44	16	1,20
Charges en sortie (en tonnes/an)	55	15	15	20	3
Concentrations en sortie (en mg/l)	11,10	3,00	2,70	4,30	0,63
Rendements (en %)	88 %	88 %	93 %	74 %	48 %
Volume traité (m3)	4 968 547 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	212 T à 18,6 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
Coût total	505 834,50
dont d'exploitation	417 856,09
dont GER	6 849,50
dont boues	75 966,83
dont désodorisation	5 162,08
dont amortissement	-
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	43 520,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

STEP A PETIT-LANDAU 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	22,20	9,60	10,50	2,70	0,40
Concentrations en entrée (en mg/l)	880	380	416	107	17,70
Charges en sortie (en tonnes/an)	2,50	0,60	1,20	0,30	0,10
Concentrations en sortie (en mg/l)	101,10	22	49	11,49	5,60
Rendements (en %)	0,90	0,90	0,90	0,90	0,70
Volume traité (m3)	71 963 m ³				
Boues produites (tonnes)	9,90 T Filière de valorisation : pas d'évacuation (rhizocompostage)				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	35 417,37
dont exploitation	34 514,32
dont boues	364,00
dont taxe VNF	539,05
Dont renouvellement génie électromécanique et civil	-
Dont remboursement charge emprunt	-
dont amortissement	-
Recette Agence de l'eau (prime épuration)	2 877,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

STEP A BANTZENHEIM-CHALAMPE 2021

ELEMENTS TECHNIQUES

Eaux usées	DCO	DBO5	MES	NTK	Pt
Charges en entrée (en tonnes/an)	90	31	42	9	1
Concentrations en entrée (en mg/l)	567	195	264	58	5,60
Charges en sortie (en tonnes/an)	3,00	0,50	0,70	0,90	0,50
Concentrations en sortie (en mg/l)	11,10	3,00	2,70	4,30	0,63
Rendements (en %)	88 %	88 %	93 %	74 %	48 %
Volume traité (m3)	4 968 547 m ³				
Boues produites (tonnes % siccité)	212 T à 18,6 % de siccité Filière de valorisation : compostage				

ELEMENTS FINANCIERS

Exploitation	Montant TTC en €
coût total	149 634,49
dont d'exploitation	50 536,49
dont boues	21 165,23
dont énergie électrique	33 451,92
dont taxe VNF	85,43
dont assurances, espaces verts, avocats...	4 589,57
dont renouvellement génie civil électromécanique et civil	39 985,85
dont amortissement	-
recette Agence de l'eau (prime épuration)	7 140,00

NORMES DE REJET

	Concentration maximale
MES	30 mg/l
DCO	90 mg/l
DBO5	25 mg/l
NGL	15 mg/l
Pt	2 mg/l

2. La gestion des réseaux d'assainissement

Suez 2021

RESEAUX ELEMENTS TECHNIQUES

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Dessableurs
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif	
Brunstatt-Didenheim	62 446	3 885,21	77,58	2 822,06	1 704	332	23	43
Eschentzwiller	11 187	683,28	0,00	434,82	427	34	4	14
Flaxlanden	13 171	1 053,96	0,00	1 053,96	327	295	4	22
Habsheim	27 519	5 722,80	59,95	3 625,58	992	111	5	17
Illzach	60 915	12 049,08	653,93	2 321,68	2 556	411	44	7
Lutterbach	36 034	5 342,80	151,81	3 134,95	842	850	8	13
Morschwiller-Le-Bas	21 879	1 295,76	0,00	268,58	661	183	1	6
Mulhouse	295 681	14 598,42	493,20	13 170,04	11 642	3 644	534	20
Pfastatt	45 790	3 841,39	98,14	2 832,05	1 568	1 412	18	0
Reiningue	19 952	499,29	0,00	0,00	427	424	1	1
Riedisheim	50 034	8 497,34	0,00	7 072,48	1 777	1 662	13	41
Rixheim	68 679	4 952,05	38,76	3 680,54	2 397	105	87	58
Sausheim	50 562	1 923,03	33,63	670,58	1 472	231	19	5
Zillisheim	21 064	2 243,11	25,86	2 053,29	737	1	9	21
Zimmersheim	9 027	2 070,57	0,00	1 972,49	311	187	18	16
Total 2021	793 940	68 658	1 632,86	45 113,10	27 840	9 882	788	284

* réseaux unitaires sauf partie Reiningue et Lutterbach où coexistent des réseaux unitaires et séparatifs

Curage préventif : selon planning prévisionnel annuel

Curage curatif : sur demande particulière de la commune

ELEMENTS FINANCIERS

Années	Rémunération	€ / m ³ au 01/01	Volume en m ³ soumis à la redevance
2021	9 281 925,54 €	0,9384 €	9 891 225

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE 2021

Réseaux éléments techniques et financiers 2021

Réseaux*	Longueur en mètre				Tabourets siphons			Ouvrage divers (**)	Coût exploitation
	Total	Curage préventif	Curage curatif	Caméras	Total	Curage préventif	Curage curatif		
Baldersheim	14 203	4 039	60		667	323	1	94	13 882,22 €
Battenheim	8 914	3 432	100		455	229	3	68	15 198,81 €
Berrwiller	13 042	3 543	230		229	127	9	68	8 744,34 €
Bollwiller	21 940	5 024			782	326	7	26	10 990,32 €
Bruebach	8 297	1 750			189	189		8	4 754,97 €
Chalampé	7 684	1 995			327	161		10	4 411,44 €
Dietwiller	12 493	2 182	20		256	131	12	14	6 522,39 €
Feldkirch	7 586	2 351	22		228	151	5	53	7 579,99 €
Hombourg	7 944	2 787			342	213		72	
Kingersheim	49 619	16 001	728		2 731	1 947	37	123	53 443,01 €
Niffer	6 480	1 732			231	120		60	
Petit-Landau	6 697	1 627			249	249		31	7 906,47 €
Pulversheim	21 215		70		758	4	7	10	2 967,80 €
Richwiller	22 095	6 430	43		790	601	4	38	16 540,15 €
Ruelisheim	15 532	3 678	53		626	370		54	11 255,09 €
Staffelfelden	23 891		20		835	12	14	16	1 976,35 €
Steinbrunn-Le-Bas	9 080	3 025	50		93	93	3	10	5 646,63 €
Wittenheim	81 944	19 984	1 172		3 052	1 661	37	110	55 537,44 €
Wittelsheim	80 487	6 899	411	4 191	2 563	2 563	1	14	
Total	360 468	64 482	2 498	0	11 153	5 751	124	660	227 357,42 €

* réseaux unitaires

** Puits d'infiltration, décanteurs, dessableurs, séparateurs à hydrocarbures, bassin d'orage

Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2021

Stations de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2021
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces verts en €	
Baldersheim	DO du BO Baldersheim								
	PR Chasseurs		1 335,4	115,5					1 450,9
	PR stade de foot Battenheim		1 529						1 529
	PR Ecole		1405,8	138,6					1 544,4
	BO Moulin		48,4						48,4
Battenheim	DO Ruelisheim		266,2	84,7					350,9
	PR Cimetière Hirtzfelden		1 335,4	674,3					
	PR salle polyvalente Champs		1 413,5						1 413,5
	PR école élémentaire Champs		1 808,4						1 808,4
	PR Cigogne		1 073,6	617,1					1 690,7
	PR clefs de champs Quatelbach		2002	70,95					2 072,95
Berrwiller	Staffelfelden		836	166,1	444,37				1 446,47
Bollwiller	Feldkirch		3 659,7	2 207,92	3 286,14				9 153,76
	Lot Pépinière EU		836	60,50	493,29				1 389,79
Bruebach	Croix bleue		656,7	0	144,8				801,50 €
	PR rue de Zimmersheim		656,7	105,05	0				761,75 €
Chalampé	Rue de Rummersheim	3840	1151,7	24,2	269,16				5 285,06 €
Feldkirch	Cité Alex		836	154,968	213,72				1 204,69 €
	Roselière	1944	836	19,03	810,75				3 609,78 €
Kingersheim	Château		836	646,8	307,4				1 790,20 €
	Pfastatt		836	0	213,72				1 049,72 €
	Provence		942,7	617,1	874,71		1754,89		4 189,40 €
	Voie médiane		836	199,65	0				1 035,65 €
	Provence DO		266,2	0	0				266,20 €
	Rue de Metz DO		266,2	0	152,04				418,24 €
Pulversheim	Aire de la Thur		836	10,164	1415,05				2 261,21 €
	Ensisheim		836	265,21	149,88				1 251,09 €
	Mulhouse		836	323,664	165,84				1 325,50 €
	Trois roses		836	57,75	411,56				1 305,31 €

Gestion des stations de relevage non couverts par un contrat d'affermage 2021 (suite)

Postes de relevage		SUEZ			Factures				Total cumul en € en 2021
		Coût GER en €	Coût Contrat en €	Coût Interventions d'urgences en €	Coût EDF en €	Coût Téléphonie en €	Coût Groupe Electrogène en €	Coût Espaces verts en €	
Richwiller	Mine Max		942,7	256,85	0				1 199,55 €
	Sainte Barbe		884,4	676,5	309,4		1230,98		3 101,28 €
	Poète		836	350,35	181,8				1 368,15 €
	DO Vosges		247,5	215,05	0				462,55 €
Ruelisheim	1er Mai		836	11,55	213,72				1 061,27 €
	Bruat		836	58,3	333,86				1 228,16 €
	Général de Gaulle		836	80,85	165,84				1 082,69 €
	Traineau		836	36,3	165,54				1 037,84 €
Staffelfelden	4 février		789,8	290,664	149,88				1 230,34 €
	Berrwiller		789,8	176,814	181,8				1 148,41 €
	Bois		1424,5	1684,914	181,8				3 291,21 €
	Gare		1184,7	456,5	265,39				1 906,59 €
	Gare (BO)		789,8	0	0				789,80 €
	Jean Jaurès		789,8	1286,186	382,54			680,4	3 138,93 €
	Marie Louise		789,8	77,506	389,69				1 257,00 €
	Perdrix		441,1	373,274	150,07			972	1 936,44 €
Steinbrunn-le-Bas	Rue du Manoir	3840	644,6	72,6	0				4 557,20 €
Wittenheim	Rapp		882,2	744,15	389,78				2 016,13 €
	Ried		882,2	217,8	565,37				1 665,37 €
Total 2021		9 624,00 €	44 676,50 €	13 625,41 €	13 378,91 €	0,00 €	2 985,87 €	1 652,40 €	85 943,09 €

Demandes d'enquêtes (EQ) Intervention (IT) Raccordabilité (RC) 2021

Demandes	SUEZ			Bureau Etudes SIVOM			Cumul
	EQ	IT	RC	EQ	IT	RC	
Berrwiller					2		2
Bollwiller					1		1
Brunstatt-Didenheim	7	21			2	1	31
Bruebach					1		
Chalampé							
Dietwiller					3		3
Eschentzwiller	1	3			2		6
Feldkirch					1		1
Flaxlanden	3	4					7
Habsheim	6	10			1		17
Hombourg					1		1
Illzach	10	7			4		21
Kingersheim				1	11		12
Lutterbach	11	10	2		3	1	27
Niffer							
Morschwiller	3	3					6
Mulhouse	43	201			18		262
Petit-Landau						1	1
Pfastatt	9	8			4	1	22
Pulversheim					3		3
Reiningue	2	3			4	1	10
Richwiller					4		4
Riedisheim	1	4			4		9
Rixheim	12	17			6		35
Ruelisheim					1		1
Sausheim	3	16					19
Staffelfelden				1	3		4
Steinbrunn-Le-Bas					1		1
Wittelsheim							
Wittenheim				1	13	1	15
Zillisheim	4	8			9	1	22
Zimmersheim		2		1			3
Total	115	317	2	3	103	7	547

Le pôle Exploitation assainissement saisit Suez ainsi que le bureau d'Etudes du SIVOM pour collecter les éléments de réponse à apporter à une demande d'un usager ou d'une collectivité.

Les demandes sont classées selon 3 catégories :

EQ : Enquête (requête permettant d'approfondir la connaissance du réseau)

IT : Intervention (travaux à effectuer)

RC : Raccordabilité (requête pour les études d'extension réseaux et à conformité des branchements)

Marchés pluriannuels de travaux 2021

Communes	Mise à niveau et remplacement		Puits infiltration et d'ouvrages annexes	Travaux divers			
	Tampons	Grilles TS		Extensions réseaux et travaux divers	Branchements particuliers	Inspections Caméra réalisées par le SIVOM (en ml)	Réhabilitations réalisées par le SIVOM (ml)
Berrwiller	2				2		
Bollwiller	1				5	120,00	
Brunstatt-Didenheim	1						
Bruebach	1						
Chalampé					1	1 161,00	
Eschentzwiller							
Feldkirch			1			10,00	
Flaxlanden		4					
Habsheim	1						46,00
Hombourg				36	2	76,00	
Illzach	1	1					
Kingersheim	4	10			11	963,00	
Lutterbach	2		1			274,00	282,50
Niffer							
Morschwiller-Le-Bas	1						
Mulhouse	37	41				144	62,40
Pfastatt	4	1		174,50	6	160,00	
Pulversheim	1			23	1		
Reiningue	3	1					
Richwiller	1						
Riedisheim	4						
Rixheim	9	2					970,00
Ruelisheim	1	3		30	30	30,00	
Sausheim							
Staffelfelden		4					
Steinbrunn-le-Bas							
Wittelsheim				26	1	23,00	
Wittenheim	10	2					
Zillisheim	3	2					
Zimmersheim							
Total 2021	88	71	2	289,50	82	3 227	660,90

3. Le service d'assainissement non collectif

ANC 2021

Communes	Nombre total ANC	Contrôles de bon fonctionnement ou diagnostic de l'existant		Contrôles de bon fonctionnement en cas de cession immobilière		Contrôles de conception	Contrôles de bonne exécution des travaux	Nombre total de contrôles en 2021
		Conformes	Non conformes	Conformes	Non conformes			
Baldersheim	2 *	–	–	–	–	–	–	0
Battenheim	7 *	–	–	–	–	–	–	0
Berrwiller	4	–	–	–	–	–	–	0
Bollwiller	11	2	1	–	–	–	–	3
Bruebach	7 *	2	4	–	–	–	–	6
Brunstatt-Didenheim	23	–	4	–	–	1	–	5
Chalampé	6 *	–	–	–	–	–	–	0
Dietwiller	6 *	–	–	–	–	–	–	0
Eschentzwiller	7	–	–	–	–	–	–	0
Feldkirch	16	1	1	–	–	–	–	2
Flaxlanden	6	1	–	–	–	–	–	1
Habsheim	27	1	1	–	–	–	–	2
Hombourg	4 *	–	–	–	–	–	–	0
Illzach	22	1	5	–	–	1	–	7
Kingersheim	5	–	–	–	–	–	–	0
Lutterbach	20	–	–	–	–	2	2	4
Morschwiller-le-Bas	3	1	–	–	–	–	–	1
Mulhouse	3	–	–	–	–	–	–	0
Niffer	5 *	–	–	–	–	–	–	0
Petit-Landau	9 *	–	–	–	–	–	–	0
Pfastatt	26	3	7	–	–	–	–	10
Pulversheim	4	–	1	–	–	–	–	1
Reiningue	34	–	2	–	–	–	–	2
Richwiller	18	2	1	–	–	–	–	3
Riedisheim	19	2	1	–	–	–	–	3
Rixheim	67	6	5	–	–	2	1	14
Ruelisheim	30	1	1	–	–	–	–	2
Sausheim	25	1	4	–	–	–	–	5
Staffelfelden	6	–	–	–	–	–	–	0
Steinbrunn-le-Bas	7 *	–	–	–	–	–	–	0
Wittelsheim	15	–	–	–	–	2	–	2
Wittenheim	26	2	3	–	–	3	2	10
Zillisheim	6	1	–	–	–	–	–	1
Zimmersheim	11	–	–	–	–	–	–	0
TOTAL	487	27	41	0	0	11	5	84

4. Les autres missions d'assainissement

Accessoires de Voirie 2021

Communes	Pamrex Rond Ventilé	Pamrex Rond Non Ventilé	Grille Marché Commun	Grille Ville de Mulhouse	Grille Dedra	Grille TEMPO 500 T	Grille EJ 1450 DT 100	TOTAL
Berrwiller	2	1						3
Bollwiller								0
Brunstatt - Didenheim	6	2			16		6	30
Bruebach	1							1
Chalampé								0
Dietwiller								0
Eschentzwiller								0
Feldkirch		3			1			4
Flaxlanden					1			1
Habsheim	21	11			26			58
Hombourg	4				3			7
Illzach	2	2			1			5
Kingersheim		1	7					8
Lutterbach	2	2			1			5
Morschwiller								0
Mulhouse	41	14	13	1	34		1	104
Pfastatt	8	1			1			10
Pulversheim	1							1
Reiningue	1	1			2			4
Richwiller								0
Riedisheim	14	2			7	2		25
Rixheim	10	14			12			36
Ruelisheim	2	5			3			10
Sausheim	13							13
Staffelfelden					4			4
Steinbrunn-le-Bas								0
Wittelsheim	1							1
Wittenheim	23	6	46	4				76
Zillisheim	3		6				19	28
Zimmersheim								0
TOTAL 2021	155	65	72	1	114	2	26	435

Enquêtes situation d'un bien au regard de l'assainissement 2021

Communes	Nombre d'enquêtes	
	Assainissement collectif	Assainissement non collectif
Baldersheim	17	
Battenheim	11	
Berrwiller	9	
Bollwiller	28	
Bruebach	6	
Brunstatt-Didenheim	72	
Chalampé	6	
Dietwiller	13	
Eschentzwiller	8	
Feldkirch	4	
Flaxlanden	16	
Habsheim	36	
Hombourg	13	
Illzach	54	
Kingersheim	71	
Lutterbach	31	
Morschwiller	16	
Mulhouse	353	
Niffer	6	
Petit-Landau	7	
Pfastatt	59	
Pulversheim	14	
Reiningue	10	
Richwiller	27	
Riedisheim	76	
Rixheim	86	
Ruelisheim	10	
Sausheim	35	
Staffelfelden	12	
Steinbrunn-le-Bas	6	
Wittelsheim	81	
Wittenheim	81	
Zillisheim	20	
Zimmersheim	8	
Total	1302	

Instructions des documents « droits de sol » pour la partie assainissement 2021

Communes	Certificat d'Urbanisme	Permis de Construire	Permis d'Aménager	Permis de Démolir	Déclaration Préalable	Demande de Raccordement	Total
Berrwiller	0	8	0	0	0	8	16
Bollwiller	0	9	0	0	0	4	13
Bruebach	1	8	2	0	4	5	20
Brunstatt-Didenheim	11	73	5	0	3	20	112
Chalampé	0	4	0	0	0	3	7
Dietwiller	0	9	4	0	8	6	27
Eschentzwiller	0	4	0	0	0	5	9
Feldkirch	0	31	0	0	5	4	40
Flaxlanden	1	8	0	0	0	2	11
Habsheim	1	12	1	0	15	9	38
Hombourg	0	8	0	0	7	3	18
Illzach	2	42	4	0	44	7	99
Kingersheim	1	32	5	0	37	11	86
Lutterbach	2	16	0	0	7	21	46
Morschwiller	1	17	2	1	0	4	25
Mulhouse	5	53	2	1	5	32	98
Niffer	0	1	0	0	7	1	9
Petit Landau	0	6	2	0	0	3	11
Pfastatt	3	26	0	0	12	30	71
Pulversheim	0	11	1	0	0	3	15
Reiningue	2	10	1	0	0	3	16
Richwiller	2	31	0	0	25	13	71
Riedisheim	10	26	2	0	6	21	65
Rixheim	14	51	1	0	21	25	112
Ruelisheim	0	3	2	0	19	6	30
Sausheim	3	16	2	0	26	16	63
Staffelfelden	1	17	0	0	0	0	18
Steinbrunn-le-Bas	1	13	0	0	1	5	20
Wittelsheim	1	59	5	0	0	7	72
Wittenheim	2	32	5	0	21	19	79
Zillisheim	1	11	0	0	0	9	21
Zimmersheim	6	3	0	0	2	1	12
TOTAL	71	650	46	2	275	306	1350

Autorisations et conventions de rejets eaux usées autres que domestiques 2021

Communes	Autorisations de rejets et conventions	Communes	Autorisations de rejets et conventions
Berrwiller		Niffer	
Bollwiller		Petit-Landau	
Brunstatt - Didenheim	2	Pfastatt	2
Chalampé		Pulversheim	
Dietwiller		Reiningue	
Eschentzwiller		Richwiller	
Feldkirch		Rixheim	1
Flaxlanden		Ruelisheim	
Habsheim	2	Sausheim	2
Hombourg		Staffelfelden	
Illzach	4	Steinbrunn-le-Bas	
Kingersheim	1	Wittelsheim	
Lutterbach	1	Wittenheim	4
Morschwiller-le-Bas		Zimmersheim	
Mulhouse	2	Zillisheim	

Contrôle de la partie en domaine privé du branchement (hors vente) 2021

Communes	Contrôle de la qualité d'exécution		Contrôle du maintien en bon état de fonctionnement		Total
	Branchement neuf	Branchement existant			
		Enquêtes travaux de voirie	Divers contrôles		
Berrwiller	2		10	12	
Bollwiller	2		10	12	
Bruebach	1			1	
Brunstatt- Didenheim	8	11	4	25	
Chalampé					
Dietwiller					
Eschentzwiller	1	5		6	
Feldkirch	1		6	7	
Flaxlanden		3	1	4	
Habsheim	3	7	2	12	
Hombourg					
Illzach	5	7	7	19	
Kingersheim	2				
Lutterbach	5	19	5	29	
Morschwiller	2	6	3	11	
Mulhouse	7	28	11	46	
Niffer					
Petit Landau	1			1	
Pfastatt	1	13	6	20	
Pulversheim	1	27	8	36	
Reiningue	34	4	3	41	
Richwiller	7			7	
Riedisheim	7	14	6	27	
Rixheim	8	13	6	27	
Ruelisheim	3		2	5	
Sausheim	7	9	7	23	
Staffelfelden			6	6	
Steinbrunn-le- Bas					
Wittelsheim			6	6	
Wittenheim	7		2	9	
Zillisheim	1	9	1	11	
Zimmersheim	1	1	1	3	
Total 2021	117	176	113	406	

5. Les travaux et l'exploitation 2021

Travaux épuration Investissement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
STEP Sausheim	899 059,88
Méthanisation	3 278 725,78
STEP Feldkirch	9 201,60
STEP Ruelisheim, Pulversheim, Berrwiller	137 482,52

Recettes principales	Montant TTC en € en 2021
STEP Sausheim	1 607 253,57
Méthanisation	1 455 282,27

Exploitation épuration Fonctionnement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
Méthanisation	183 214,88
STEP Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch, Berrwiller et divers	11 866 699,41

Recettes principales	Montant ttc en € En 2021
Méthanisation	1 360 571,31
Agence de l'Eau Rhin-Meuse, industriels conventionnés, matières de vidange et divers	2 353 668,88

Travaux réseaux

Investissement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
Accessoires de voirie	207 310,07
Travaux divers	719 390,95
Travaux eaux pluviales	46 454,29
Rehausse tampons	96 901,31
Contrôle réseau caméra	33 508,67
Réhabilitation réseau assainissement	483 578,57
GD seuils et vannes	3 527 056,97
GD salle de pilotage site Turgot Illzach	24 959,24
GD bassin rue Chartre Riedisheim	228 381,30
GD bassin boulevard Stoessel Mulhouse	86 098,80
GD Bassin écluse Pfastatt	132 583,00
GD Bassin rue Quimper Mulhouse	20 726,00
Zillisheim vallée	4 320,00
Branchements particuliers travaux divers	313 325,85
Postes relèvement Wittenheim	19 896,00
Mulhouse rue Stalingrad	2 974,86
Habsheim rue du Chant des Oiseaux	7 235,04
Lutterbach rue de la Paix	5 209,62
Mulhouse boulevard Mitterrand	80 363,39
Ruelisheim rue de Wittenheim	86 009,58
Poste de relèvement périmètre historique	66 543,28
Siphon Ill terrasse du musée	424 985,40
Morschwiller rue Longue	6 573,60
Etude RSDE	60 0000,00

Recettes principales	Montant TTC en € en 2021
Agence de l'Eau Rhin-Meuse	1 518 590,64
Amortissement	458 705,06
Récupération TVA	1 224 861,63

Exploitation réseaux

Fonctionnement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
Espaces verts, maîtrise d'œuvre, énergie, stations de relevage, entretien réseau du bassin potassique, ERDF, amortissements divers	3 530 208,97

Recettes principales	Montant TTC en € en 2021
Branchements particuliers, contrôles branchements, enquêtes notaires et divers	1 550 814,44

Travaux assainissement non collectif

Investissement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
Travaux	0

Recettes principales	Montant TTC en € en 2021
Amortissement	1 212,57
Travaux	0

Fonctionnement selon CA 2021

Dépenses principales	Montant TTC en € en 2021
Entretien véhicule, communication, assurance, amortissement et divers	1 212,57

Recettes principales	Montant TTC en € en 2021
Redevance d'assainissement non collectif, prime agence de l'eau	12 600,00

PARTIE III. La tarification de l'assainissement et les recettes du service

On distingue le service public de l'assainissement collectif du service public de l'assainissement non collectif.

1. Le service public de l'assainissement collectif

Il porte sur la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées. Il se caractérise par les réseaux de collecte, par des bassins divers et autres ouvrages de transport ainsi que par les stations d'épurations des eaux usées à Sausheim, Ruelisheim, Pulversheim, Feldkirch et Berrwiller.

A. Redevance d'assainissement collectif et subventions d'équilibre versées par les communes

En matière de financement du service, l'année 2021 présente deux situations :

– le SIVOM organise la fiscalité en matière d'assainissement et fixe le tarif de la redevance d'assainissement pour toute les communes-membres sauf pour le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller.

Redevance d'assainissement collectif en 2021	11 498 068,93 €
--	-----------------

– le syndicat mixte de l'assainissement de la Basse Vallée de la Doller uniquement membre de la mission épuration conserve ses prérogatives en matière fiscale et reste soumis au versement d'une subvention d'équilibre.

Subvention d'équilibre en 2021	350 016,33 €
--------------------------------	--------------

B. Participations financières des usagers

1. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées domestiques (PFAC)

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé public les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Les modalités techniques et financières de cette participation ont été déterminées par délibération du SIVOM lors de sa séance du 26 juin 2012. Elle s'applique depuis le 1^{er} juillet 2012.

Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques pour tous travaux donnant lieu à la création de constructions à usage d'habitation ou à un autre usage et tous travaux donnant

lieu à de la surface de plancher/emprise au sol supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2021 le tarif reste celui appliqué en 2018.

2. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les producteurs d'eaux usées assimilables à des eaux usées domestiques

La participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques a été instituée par le SIVOM lors de la séance de son comité d'administration du 26 juin 2012 avec effet au 1^{er} juillet 2012. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejets. Les activités relevant du présent article ne sont pas soumises à la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les établissements industriels sont assujettis à la même participation financière si une partie de leurs locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.).

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire. Pour 2021, le tarif reste celui appliqué en 2017.

Participation pour le raccordement à l'égout, participation pour le financement de l'assainissement collectif, participation pour le financement de l'assainissement collectif par les assimilés collectifs. Montant facturé en 2021	891 553,96 €
---	---------------------

C. Prime de résultat pour les systèmes d'assainissement collectif

L'agence de l'eau Rhin Meuse verse chaque année une prime de résultat en assainissement collectif pour chaque station d'épuration selon des critères de performances à atteindre. Le montant total encaissé en 2021 est de 780 571 € et est réparti de la manière suivante :

	Montant 2021 en €
Sausheim	691 757
Ruelisheim	78 016
Pulversheim	6 590
Feldkirch	
Berrwiller	4 208

2. Le service public de l'assainissement non collectif

Le service public de l'assainissement non collectif trouve son équilibre financier dans la redevance correspondante due par les usagers. Cette redevance se définit comme suit :

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant TTC en €
	01/01/2021
le diagnostic initial des installations existantes	100
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150
le contrôle de la conception	100
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	01/01/2021
le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50
Frais de prélèvement et d'analyses	
le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Frais réel

Redevance ANC encaissée en 2021 TTC en €	12 600 €
---	-----------------

PARTIE IV. Les indicateurs de performances selon décret n°2007-675 DU 2 MAI 2007

Réseaux 2021

Réseaux	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées par système d'assainissement du périmètre SIVOM (P201.1)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées (P202.2)	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau (P252.2)	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)
Brunstatt-Didenheim		120	5	0
Eschentzwiller				
Flaxlanden				
Habsheim				
Illzach				
Lutterbach				
Morschwiller-le-Bas				
Mulhouse				
Pfastatt				
Reiningue				
Riedisheim				
Rixheim				
Sausheim				
Zillisheim				
Zimmersheim				
Bruebach				
Dietwiller				
Steinbrunn-le-Bas				
Hombourg				
Niffer				
Petit-Landau				
Chalampé				
Baldersheim				
Battenheim				
Ruelisheim		20	3,19	0
Wittelsheim				
Wittenheim				
Kingersheim				
Richwiller				
Feldkirch				
Bollwiller				
Pulversheim				
Berrwiller				
Staffelfelden (STEP Wittelsheim)				

Réseaux 2021 suite

Réseaux	Nombre d'autorisations de déversements d'effluents industriels au réseau des eaux usées (D202.2)	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux (P255.3)	Conformité de la collecte des effluents * (P203.3)		
Brunstatt - Didenheim	16	0,18	100	/		
Eschentzwiller						
Flaxlanden						
Habsheim						
Illzach						
Lutterbach						
Morschwiller-le-Bas						
Mulhouse						
Pfastatt						
Reiningue						
Riedisheim						
Rixheim						
Sausheim						
Zillisheim						
Zimmersheim						
Bruebach						
Dietwiller						
Steinbrunn-le-Bas						
Hombourg						
Niffer						
Petit-Landau						
Chalampé						
Baldersheim						
Battenheim						
Ruelisheim	5	0,14	100			
Wittenheim						
Kingersheim						
Richwiller						
Feldkirch					100	
Bollwiller						
Pulversheim						100
Berrwiller						
Staffelfelden (STEP Wittelsheim)	0,02	100				
		100				

* conformité aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 03 juin 1994 modifié par le décret du 02 mai 2006

Indicateurs de performance

Stations d'épuration 2021

STEP	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration* (P205.3)	Conformité des équipements d'épuration * (P204.3)	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes (P206.3)	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau (P254.3)
Sausheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Ruelisheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Pulversheim	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Feldkirch	100	*défini par la police de l'eau	100	NC
Berrwiller	Sans objet			

Budget, facturation, réclamations

Critères de performance	Dettes	Critères de performance	Taux d'impayés
Durée d'extinction de la dette du SIVOM (P256.2)	25	Taux d'impayés sur les factures d'eau (P257.0)	%
Montant des annuités capital/intérêts	Capital* : 2 387 856,17 € Intérêts : 609 116,20 €	Taux de réclamations (Nombre / 1000 abonnés) (P258,1)	...
Amortissement	Réseaux : 458 705,06 €	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité (P207)	9 697,79 €
	Epuration : 1 478 351,41 €		
	ANC : 1 212,57 €		
	Méthanisation : 7 402 €		

SPANC

Critères de performance	ANC définitivement affectés	ANC dérogatoire
Taux de conformité des dispositifs (P301.3)	38,00 %	
Indice de mise en œuvre de l'ANC (D302)	100/140	
Evaluation du nombre d'habitants desservis	1 329	

Capital* : dont le remboursement des prêts sans intérêt ; NC** : en attente des données du Trésor Public

PARTIE V. Les projets pour l'année 2022

- **Gestion dynamique des réseaux d'assainissement**

Les derniers travaux de vannes et seuils régulés se terminent par les ouvrages VS2 et SR12 à l'été 2022. Hormis l'ouvrage VS4, rattaché fonctionnellement au bassin d'orage rue de l'Ecluse à Pfastatt, l'ensemble des ouvrages de vannes et seuils sera opérationnel et intégré au pilotage de la gestion dynamique.

Débuté mi 2021 pour les ouvrages de seuils régulés, l'année 2022 sera une année d'ajustement des stratégies de pilotage des vannes de stockage et du fonctionnement général du pilotage. Des analyses des retours d'expérience du fonctionnement permettent d'analyser la robustesse du système et de corriger les actions de pilotage.

Les ouvrages intégrés au fur et à mesure de leur achèvement à partir de fin 2020 pour le poste de pompage Vauban et le bassin de Riedisheim puis mi 2021 pour les seuils régulés, permettent d'avoir des premiers résultats encourageants et prouvent que le SIVOM a eu raison d'investir dans cette technologie.

Les études de maîtrise d'œuvre pour les bassins d'orage de Mulhouse boulevard Stoessel et le bassin de la rue de l'Ecluse à Pfastatt sont achevées, les travaux de réalisation des bassins du boulevard Stoessel à Mulhouse et de la rue de l'Ecluse à Pfastatt débiteront au second semestre 2022.

- **Renouvellement des contrats d'exploitation**

Le contrat de délégation de service public de l'assainissement réseau pour les 15 communes du périmètre historique s'achèvera au 31 janvier 2023 et une consultation est en cours pour une nouvelle attribution au 1^{er} janvier 2023. Ce contrat porte sur tous les réseaux du SIVOM et aura une durée de 6 ans.

Le marché d'exploitation des stations de traitement des eaux usées expire au 31 décembre 2022 et une consultation est en cours pour une nouvelle attribution au 1^{er} janvier 2023. Ce contrat porte sur toutes les unités de traitement du SIVOM et aura une durée de 6 ans.

- **Station d'épuration de Bollwiller-Feldkirch**

Le SIVOM a procédé à l'acquisition amiable du terrain pour la construction de la nouvelle station de traitement des eaux usées de Bollwiller-Feldkirch. L'année 2022 sera consacrée à la finalisation du projet et le dépôt du dossier loi sur l'eau au premier semestre et au choix des entreprises au second semestre.

- **Gestion intégrée des eaux pluviales**

L'étude pour la gestion intégrée des eaux pluviales est en cours et se poursuivra tout au long de l'année 2022 et 2023. En parallèle, le SIVOM accompagne les communes membres dans leur projet d'aménagement afin d'intégrer la gestion des eaux pluviales.

- **Etude RSDE Amont**

L'étude de recherche des substances dangereuses pour l'environnement (micropolluants) est en cours sur les systèmes d'assainissement de Sausheim, Ruelisheim et Wittelsheim et devrait s'achever en fin d'année 2022.

- **Etude diagnostique des réseaux d'assainissement**

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Wittelsheim est lancée et se poursuivra sur l'année 2022 et 2023.

L'étude diagnostique du système d'assainissement de Ruelisheim sera lancée au second semestre 2022 et se poursuivra en 2023 et 2024.

- **Extension du périmètre**

L'intégration de 5 nouvelles communes (Ungersheim, Baldersheim, Battenheim, Bantzenheim et Ottmarsheim) pour le transfert de la compétence assainissement est reportée au 1^{er} janvier 2023.

ANNEXES 1

Délibérations sur
les tarifs assainissement du SIVOM
pour l'année 2021

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE D'ADMINISTRATION**

sous la présidence de **M. Francis HILLMEYER,**
Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62	<u>Date de convocation et d'expédition :</u> 10 décembre 2020
Nombre de droits de votes :	111	
Pour :	111	
Contre :	0	
Abstention :	0	
		n° DL1612020-ASS-03

Présents (62) : M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25) : MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6) : MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21) : MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°15 de l'ordre du jour
Tarifs assainissement 2021

Monsieur le Président expose,

1. Redevance assainissement collectif 2021 :

Le SIVOM fixe le tarif de la redevance d'assainissement collectif des communes membres que sont : Berrwiller, Bollwiller, Brunstatt-Didenheim, Eschentzwiller, Feldkirch, Flaxlanden, Habsheim, Illzach, Kingersheim, Lutterbach, Morschwiller-le-Bas, Mulhouse, Pfastatt, Pulversheim, Reiningue, Richwiller, Riedisheim, Rixheim, Ruelisheim, Sausheim, Staffelfelden, Wittenheim, Zillisheim, Zimmersheim.

Le tarif de la redevance assainissement collectif s'applique aux usagers domestiques, aux usagers non domestiques, aux assimilés domestiques ainsi qu'aux usagers qui ne relèvent pas d'un service public de l'eau (puits, forages et eaux pluviales).

Ainsi, pour 2021, la tarification de la redevance d'assainissement se décompose :

- d'une part fixe qui permet de nous prémunir en partie de l'évolution de la consommation d'un montant de **41,12 €** annuel par ménage (idem 2018, 2019 et 2020),
- de la part fermier de 0,9384 € par m³ en augmentation de 0,28 %,
- d'une redevance assainissement harmonisée sur l'ensemble du territoire du SIVOM d'un montant de **1,8169 €** par m³ (part SIVOM + part des fermiers) en augmentation de 0,14%.

Les grilles tarifaires annexées à la présente délibération détaillent de façon précise les tarifs applicables pour 2021 (annexes 1 et 2).

Les eaux usées des communes de Baldersheim et de Battenheim sont traitées à la station d'épuration située à Ruelisheim et ainsi soumises à la redevance d'assainissement collectif pour la part épuration des eaux usées. Le tarif de redevance d'assainissement collectif au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1,208 € par m³ (hausse de 0,14%).

Le tarif applicable au Syndicat Mixte d'Assainissement de la Basse Vallée de la Doller, pour la part épuration des eaux usées auquel s'ajoute depuis 2019 une participation par m³ pour la part transport. Le montant global de la redevance d'assainissement s'élève à 0,7410 € par m³ (hausse de 0,14%) au 1^{er} janvier 2021.

Pour que ces tarifs puissent valablement être appliqués à compter du 1^{er} janvier 2021 par les différents facturiers de l'eau et de l'assainissement, il est indispensable que leur fixation intervienne avant le 31 décembre 2020.

Concernant les communes intégrant le périmètre syndical en 2021 à savoir les collectivités de Bruebach, Chalampé, Dietwiller, Hombourg, Niffer, Petit-Landau, Steinbrunn-Le-Bas et Wittelsheim, il est proposé que les tarifs d'assainissement collectif applicables soient ceux approuvés par les communes ou syndicats fin 2020 pour l'exercice 2021.

2. Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif

Conformément à l'article L.1331-7 du Code de la santé publique, les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées sont astreints à verser une participation pour le financement de l'assainissement collectif. Celle-ci s'élève au maximum à 80% du coût de fourniture et de pose d'un assainissement non collectif. Elle concerne les producteurs d'eaux usées domestiques.

La participation est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Pour l'année 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau ci-joint (annexe 3).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

3. Participation pour le financement de l'assainissement collectif par les usagers assimilés à des usagers domestiques

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé publique, le SIVOM a institué une participation pour le financement de l'assainissement collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique. Son montant est limité au coût économisé par la non réalisation d'un système d'assainissement non collectif. Cette participation n'est pas cumulable avec la participation pour le financement de l'assainissement collectif.

Les usagers concernés sont ceux définis par l'article R213-48-1 du Code de l'environnement et de l'arrêté du 21 décembre 2007 relatif aux modalités d'établissement des redevances pour pollution de l'eau et pour modernisation des réseaux de collecte. Ils ne sont pas soumis à un arrêté d'autorisation de rejet.

Cette participation financière est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire.

Pour 2021, il est proposé de maintenir le tarif 2020 selon le tableau ci-joint (annexe 4).

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

4. Contrôles des branchements d'assainissement :

Conformément à l'article L1331-4 du code de la santé publique le SIVOM ou son exploitant organise :

- le contrôle de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (branchement neuf),

- le contrôle du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement (cession immobilière).

Ces prestations sont soumises à facturation. Pour 2021 il est proposé de maintenir le tarif appliqué en 2020 dans les dispositions ci-après :

A - Au titre du contrôle obligatoire de la qualité d'exécution des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement pour les branchements neufs (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	
				1 ^{ère} visite	Contre-visite
Propriétaire	de 0 à 200 m ²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €*	75 €**
	à partir de 201 m ²			0,30 €* par m ² supplémentaire	0,15 €** par m ² supplémentaire

*gratuité de la 1^{ère} visite pour le propriétaire qui transmet au Sivom ou au gestionnaire des réseaux une copie de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux selon le modèle cerfa n°13408*01 dans un délai de 30 jours après l'achèvement des travaux de construction.

*gratuité de la 1^{ère} visite pour les constructions existantes si les travaux sont réalisés dans le délai de 2 ans après la pose du collecteur au droit de propriété.

**gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1^{ère} visite sont réalisés sous 1 an.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

B - Au titre du contrôle à la demande du maintien en bon état de fonctionnement des ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement notamment dans le cadre d'une cession immobilière (article L1331-4 du code de la santé publique).

Demandeur du contrôle	Pour une surface de plancher	Qui réalise le contrôle	Facturation au propriétaire	Tarif au 1 ^{er} janvier 2021	
				1 ^{ère} visite	Contre-visite
Propriétaire ou notaire	de 0 à 200 m ²	SIVOM ou SUEZ	Oui	150 €	75 €*
	à partir de 201 m ²			0,30 € par m ² supplémentaire	0,15 €* par m ² supplémentaire

*gratuité de la contre-visite si les travaux prescrits lors de la 1^{ère} visite sont réalisés sous 1 an.

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter les tarifs de la part fixe de la redevance d'assainissement 2021 conformément à la grille tarifaire détaillée dans le tableau en annexe 1,
- d'adopter les taux de la part variable de la redevance d'assainissement 2021 figurant dans le tableau en annexe 2,
- d'adopter le montant de la redevance d'assainissement 2021 pour les usagers de Baldersheim et de Battenheim,
- d'adopter le tarif applicable en 2021 au Syndicat Mixte de la Basse Vallée de la Doller,
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) dans les conditions de la présente délibération (annexe 3),
- d'approuver le tarif 2021 de la participation pour le financement de l'assainissement collectif due par les usagers assimilés à des usagers domestiques dans les conditions de la présente délibération (annexe 4),
- d'approuver les tarifs de contrôle des branchements d'assainissement 2021,
- de charger le Président de signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse le **22 DEC. 2020**
et exécutoire à compter de cette
date
Pour le Président et par délégation
Le Directeur



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur



Annexe 1
Part fixe de la redevance d'assainissement - tarifs 2022

type compteur d'eau	Tarifs																			
	annuel					semestriel					trimestriel					mensuel				
	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021	2017	2018	2019	2020	2021
Ø 15	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,28	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
Ø 20	41,12	41,12	41,12	41,12	41,12	20,56	20,56	20,56	20,56	20,56	10,28	10,28	10,28	10,28	10,28	3,43	3,43	3,43	3,43	3,43
Ø 25	78,82	78,82	78,82	78,82	78,82	39,41	39,41	39,41	39,41	39,41	19,70	19,70	19,70	19,70	19,70	6,57	6,57	6,57	6,57	6,57
Ø 30	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	58,26	58,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Ø 32	116,51	116,51	116,51	116,51	116,51	58,26	58,26	58,26	58,26	58,26	29,13	29,13	29,13	29,13	29,13	9,71	9,71	9,71	9,71	9,71
Ø 40	174,77	174,77	174,77	174,77	174,77	87,39	87,39	87,39	87,39	87,39	43,69	43,69	43,69	43,69	43,69	14,56	14,56	14,56	14,56	14,56
Ø 50	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 60	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 65	261,58	261,58	261,58	261,58	261,58	130,79	130,79	130,79	130,79	130,79	65,40	65,40	65,40	65,40	65,40	21,80	21,80	21,80	21,80	21,80
Ø 80	392,85	392,85	392,95	392,95	392,95	196,47	196,47	196,47	196,47	196,47	98,24	98,24	98,24	98,24	98,24	32,75	32,75	32,75	32,75	32,75
Ø 100	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 150	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 200	510,60	510,60	510,60	510,60	510,60	255,30	255,30	255,30	255,30	255,30	127,65	127,65	127,65	127,65	127,65	42,55	42,55	42,55	42,55	42,55
Ø 40 - 15	215,89	215,89	215,89	215,89	215,89	107,95	107,95	107,95	107,95	107,95	53,97	53,97	53,97	53,97	53,97	17,99	17,99	17,99	17,99	17,99
Ø 50 - 15	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,35	151,35	151,35	151,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,68	25,23	25,23	25,23	25,23	25,23
Ø 50 - 20	302,71	302,71	302,71	302,71	302,71	151,35	151,35	151,35	151,35	151,35	75,68	75,68	75,68	75,68	75,68	25,23	25,23	25,23	25,23	25,23
Ø 50 - 25	340,40	340,40	340,40	340,40	340,40	170,20	170,20	170,20	170,20	170,20	85,10	85,10	85,10	85,10	85,10	28,37	28,37	28,37	28,37	28,37
Ø 80 - 15	434,07	434,07	434,07	434,07	434,07	217,04	217,04	217,04	217,04	217,04	108,52	108,52	108,52	108,52	108,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17
Ø 80 - 20	434,07	434,07	434,07	434,07	434,07	217,04	217,04	217,04	217,04	217,04	108,52	108,52	108,52	108,52	108,52	36,17	36,17	36,17	36,17	36,17
Ø 100 - 20	551,73	551,73	551,73	551,73	551,73	275,86	275,86	275,86	275,86	275,86	137,93	137,93	137,93	137,93	137,93	45,98	45,98	45,98	45,98	45,98
Ø 100 - 25	589,42	589,42	589,42	589,42	589,42	294,71	294,71	294,71	294,71	294,71	147,36	147,36	147,36	147,36	147,36	49,12	49,12	49,12	49,12	49,12
Ø 100 - 30	627,12	627,12	627,12	627,12	627,12	313,56	313,56	313,56	313,56	313,56	156,78	156,78	156,78	156,78	156,78	52,26	52,26	52,26	52,26	52,26
Ø 150 - 40	685,38	685,38	685,38	685,38	685,38	342,69	342,69	342,69	342,69	342,69	171,34	171,34	171,34	171,34	171,34	57,11	57,11	57,11	57,11	57,11

Annexe 2
redevance assainissement - tarifs 2022
120 m³

Redevance d'assainissement pour une facture de 120 m ³	2021				2022			
	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)	part variable SIVOM (net)	part fixe SIVOM (net)	part fermier (H.T.)	Redevance globale assainissement (HT)
Berrwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bollwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Bruebach	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Brunstatt - Didenheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Chalampé	1,4000			1,4000	1,1149	0,3427		1,4576
Dietwiller	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Eschentzwiller	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Feldkirch	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Flaxlanden	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Habsheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Hombourg (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,16 (part OHN)		1,3250	0,2526	0,0000	1,16 (part OHN sans augmentation)	1,4126
Ilzach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Kingersheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Lutterbach	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Morschwiller/Bas	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Mulhouse	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Niffer (uniquement redevance réseau)	0,1650	1,16 (part OHN)		1,3250	0,2526	0,0000	1,16 (part OHN sans augmentation)	1,4126
Petit-Landau	1,5000			1,5000	1,2024	0,3427		1,5451
Pfastatt	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Pulversheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Reiningue	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Richwiller	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Riedisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Rixheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Ruelisheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Sausheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Staffelfelden	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Steinbrunn-le-Bas	1,8000			1,8000	1,4649	0,3427		1,8076
Wittelsheim (tarif TTC)	1,2100		0,2429	1,4529	0,9183	0,3427	0,2429	1,5039
Wittenheim	1,4742	0,3427		1,8169	1,5182	0,3427		1,8609
Zillisheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609
Zimmersheim	0,5358	0,3427	0,9384	1,8169	0,5358	0,3427	0,9824	1,8609

Annexe 3

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) - 2022

La PFAC est due par l'ensemble des propriétaires d'immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des EU prévue par l'article L.1331-7 du code de la santé publique (immeuble produisant des EU domestiques).

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'Assainissement Non Collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers domestiques	Tarif au 1er janvier 2022						
	Immeubles produisant des EU domestiques						
	Construction à usage d'habitation				Construction à usage autre qu'habitation		
	Jusqu'à 200 m ²		de 201 m ² à 2000 m ²	à partir de 2001 m ²	Travaux donnant lieu à de la surface de plancher supplémentaire et comportant un ou des éléments sanitaires supplémentaires		
maison ou 1er appartement	à partir du 2ème appartement	de 0 à 200 m ²			à partir de 201 m ² jusqu'au 2 000 m ²	à partir du 2 001 m ²	
Périmètre Syndical	1 050,00 €	525,00 €	2,63 €	0,50 €	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

Les tarifs sont fixés dans la limite du seuil plafond déterminé par l'article L.1331-7 du code de la Santé Publique soit dans la limite de 80 % du coût de la pose et de la fourniture d'une installation individuelle. La PFAC est exigible à compter de la date de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées de l'immeuble, de l'extension de l'immeuble ou de la partie réaménagée de l'immeuble, dès lors que ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires

Annexe 4

Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif due par les usagers assimilables à des usagers domestiques - 2022

Conformément à l'article L.1331-7-1 du Code de la santé public le SIVOM a institué une Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif pour le propriétaire d'un immeuble ou d'un établissement dont les eaux usées résultent d'utilisations de l'eau assimilable à un usage domestique.

Sont concernés :

- les propriétaires d'immeubles neufs réalisés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte des EU,
- les propriétaires d'immeubles existants déjà raccordés au réseau de collecte des EU lorsqu'ils réalisent des travaux (d'extensions, d'aménagement intérieurs, de changement de destination de l'immeuble) ayant pour effet d'induire des eaux usées supplémentaires,
- les propriétaires d'immeubles existants non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées (donc équipés d'une installation d'assainissement non collectif), lorsque le raccordement à un nouveau réseau de collecte (ou à une extension) est réalisé.

PFAC applicables aux usagers assimilés domestiques	Tarif au 1er janvier 2022		
	Pour une surface de plancher ou une emprise au sol		
	de 0 à 200 m ²	à partir du 201 m ² jusqu'au 2000 m ²	à partir du 2001 m ²
Périmètre Syndical	1 050,00 €	2,63 €	0,50 €

L'établissement industriel est assujéti à la présente participation financière si une partie de ses locaux produit des eaux usées assimilables à une utilisation domestique (bureaux, salle de restauration, WC, etc.)

La PFAC assimilée domestique est exigible à la délivrance de l'autorisation de déversement ordinaire

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
de Mulhouse

SIVOM DE LA REGION MULHOUSIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE D'ADMINISTRATION

sous la présidence de M. Francis HILLMEYER,
Président

Séance du 16 décembre 2020

Nombre de présents :	62	<u>Date de convocation et d'expédition :</u>	
Nombre de droits de votes :	111	10 décembre 2020	
Pour :	111		
Contre :	0		
Abstention :	0		
		n° DL1612020-ASS-05	

Présents (62) : M. AMADORI, Mme BAECHTEL, MM. BEHE, BEYAZ, BLOIS, Mme BONI DA SILVA, MM. BOUILLE, CENTLIVRE, CHAPATTE, COLOM, Mme CORNEILLE, MM. COUCHOT, DUMEZ, DUSSOURD, Mmes EL HAJJAJI, FEISSEL-SIMON, MM. FREMIOT, FUCHS, GINDER, Mmes GOETZ, GOLDSTEIN, MM. HABY, HECKLEN, HILLMEYER, HIRTH, IFFRIG, ISSELE, IVAIN, JULIEN, KELLER V., Mme KEMPF, MM. KIMMICH, KLEINHOFFER, KOLB, LANG, LAUGEL, LECONTE, Mmes LOISEL, LUTZ, MARTINEZ, MILLION, MIMAUD, MM. NICOLAS, PASQUIERS, PAUVERT, Mmes PLAS, RAPP, MM. RICHARD, RICHERT, RISS, Mme ROELLINGER, MM. SCHILLINGER, SCHMIDT, SCHWAB, SIX, Mme SORNIN, MM. STADELMANN, TOME, VIOLA, WEISBECK, WEISS, WOLFF

Excusés (25) : MM. BERBETT, BERGDOLL, BROMBACHER, Mme BUCHERT, M. CHERAY, Mmes D'ARANDA, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, M. WILLEMANN, Mme WINNLEN, M. WISS, Mme ZELLER

Absents (6) : MM. ENGASSER, GUTH, PULEDDA, SCHOENIG, STURCHLER, TRIMAILLE

Ont donné procuration (21) : MM. BERBETT, BROMBACHER, Mmes BUCHERT, GERHART, MM. GRUN, HOME, Mme HOTTINGER, MM. KELLER O., LEHMES, Mme LUTHRINGER, MM. MOSSER, NEUMANN, Mmes RABAULT, RITZ, SCHMIDLIN BEN M'BAREK, SORET, SUAREZ, SUTTER, MM. WILLEMANN, WISS, Mme ZELLER

Assistaient en outre à la séance : MM. OCHSENBEIN, FRITZ, NAZON, PERRET, REISS, Mmes CHEVALIER et URSPRUNG du syndicat

M. OCHSENBEIN est désigné secrétaire de séance par l'assemblée.

Point n°17 de l'ordre du jour

Service public de l'assainissement non collectif – redevance 2021

Monsieur le Président expose,

Au-delà de ses missions de conseil et d'informations, le service public de l'assainissement non collectif porte sur les missions suivantes : le contrôle de la conception et la réalisation des installations neuves ou réhabilitées, le diagnostic initial des installations existantes et le contrôle périodique de bon fonctionnement de ces installations, le contrôle de fonctionnement à l'occasion de la cession d'un immeuble.

Les prestations sont soumises à la redevance d'assainissement non collectif.

Pour 2021, il est proposé de conserver les tarifs 2020.

Parts de la redevance d'assainissement non collectif destinées à couvrir les charges pour :	Montant au 1^{er} janvier 2020	Montant au 1^{er} janvier 2021	% augmentation
le diagnostic initial des installations existantes	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle de fonctionnement à l'occasion d'une cession immobilière	150,00 €	150,00 €	inchangé
le contrôle de la conception	100,00 €	100,00 €	inchangé
le contrôle de la réalisation des installations neuves	100,00 €	100,00 €	inchangé

Le SIVOM peut être amené à facturer les frais ci-après dans les conditions énoncées :

Frais de déplacement	Montant au 1^{er} janvier 2020	Montant au 1^{er} janvier 2021	% augmentation
Le déplacement du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les conditions réglementaires (50% de la part destinée à couvrir les charges de contrôle périodique)	50,00 €	50,00 €	inchangé

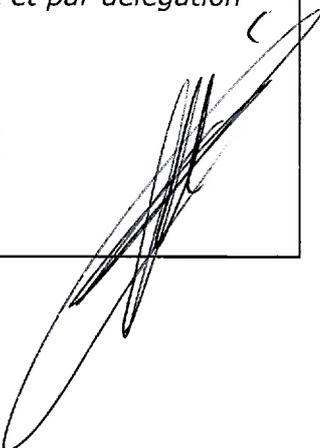
Frais de prélèvement et d'analyses	Montant au 1 ^{er} janvier 2021
Le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation.	Coût réel

Ces tarifs s'appliquent pour l'ensemble du périmètre Syndical.

Le Comité d'Administration, après en avoir délibéré, décide :

- de fixer au 1^{er} janvier 2021 le montant de la redevance d'assainissement non collectif selon les montants précisés par la présente délibération,
- de facturer les frais de déplacement, du fait de l'absence du propriétaire ou de son mandataire au rendez-vous fixé dans les dispositions règlementaires à compter du 1er janvier 2021 à 50,00 €,
- de facturer au coût réel le remboursement des frais de prélèvement et d'analyses sur rejet vers le milieu hydraulique superficiel lorsque ces frais sont à la charge du propriétaire ou maître d'ouvrage de l'installation, c'est-à-dire lorsque l'analyse révèle un rejet non conforme à la réglementation,
- d'autoriser le Président ou son délégué à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre des décisions de la présente délibération.

Déposé à la Sous-Préfecture
de Mulhouse le **22 DEC. 2020**
et exécutoire à compter de cette
date
Pour le Président et par délégation
Le Directeur

Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
Le Directeur




ANNEXES 2

Factures types
eau et assainissement 2021

Facture type 120 m3 en 2021 Baldersheim et Battenheim

120	P.U.	TOTAL
Eau	1,19	142,8
Surtaxe syndicale	0,15	18,00
Asst collecte	0,3025	36,30
Redevance EU	1,208	144,96
Redevance prélèvement	0,08	9,60
Pollution domestique	0,35	42,00
MRC	0,233	27,96
Part fixe assainissement	1	39,40
Location compteur d'eau	1	20,00
Montant HT		481,02
TVA 5.5 %	232,40	12,782
Total TTC		493,80

Facture type 120 m3 en 2021 Ruelisheim

120	P.U.	TOTAL
Eau	1,19	142,80
Surtaxe syndicale	0,15	18,00
Redevance EU	1,4742	176,90
Redevance prélèvement	0,08	9,60
Pollution domestique	0,35	42,00
MRC	0,233	27,96
Part fixe assainissement	1	41,12
Location compteur d'eau	1	20,00
Montant HT		478,38
TVA 5.5 %	232,40	12,782
Total TTC		491,17

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE MULHOUSE
25 AVENUE KENNEDY
B.P.2287
68068 MULHOUSE CEDEX
Tél: 03 89 43 21 30
Siret : 2168003260045

Facture

Facture n° 021392 du 10/11/2021
Période : 2021 - 2
Rôle n°100 - BERRWILLER
2e SEMESTRE 2021 EAU

Prélèvement automatique :

CCM NOUVEAU MONDE BOLLWI - BIC : CMCIFR2AXXX
FR761027803351000645861XXXX
Réf. unique mandat : ++FR433000100307D6HERRFran40

Prélèvement prévu le : 03/12/2021

N° de redevable: 002-000036

M. et Mme HERR François
9 RUE VICTOR BAUR

68500 BERRWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
C00003 - 9 RUE VICTOR BAUR BERRWILLER	08/10/2021	1 311	1 367	56	56	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Location		16,00	8,00			8,00
Consommation eau	56	1,209	67,70			67,70
Redevance de prélèvement eau souterraine	56	0,079	4,42			4,42
Total Distribution de l'eau			80,12			80,12
Autres organismes publics						
Lutte contre la pollution	56	0,35	19,60			19,60
Taxe de modernisation des réseaux	56	0,233	13,05			13,05
Total Autres organismes publics			32,65			32,65

Pour information		A prélever HT : 112,77 €	TVA :	TTC : 112,77 €
Abonnement :	8,00 €	Pour information : (Eau : 112,77 €)		
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement				
Prix du litre d'eau:	0,00187 € / L			

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de prélèvement :

Prélèvement à l'échéance.

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE MULHOUSE
25 AVENUE KENNEDY
B.P.2287
68068 MULHOUSE CEDEX
Tél: 03 89 43 21 30
Siret : 21680032600045

Facture

Facture n° 021171 du 10/11/2021
Période : 2021 - 2
Rôle n°100 - BERRWILLER
2e SEMESTRE 2021 EAU

Règlement à effectuer auprès de :

SGC DE MULHOUSE
45 RUE ENGEL DOLLFUS - BP 52477
68097 MULHOUSE
Banque de France
30001.00581.F6860000000.89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F68600000XXXX

Délai de paiement : à réception de la facture

M. et Mme AFFHOLDER - BLONDE Marc et Sandrine
9 RUE PILGERSTRANG

68500 BERRWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
02 TB 004538 - 9 RUE PILGERSTRANG BERRWILLER	07/10/2021	3 066	3 131	65	65

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Location		16,00	8,00			8,00
Consommation eau	65	1,209	78,59			78,59
Redevance de prélèvement eau souterraine	65	0,079	5,14			5,14
Total Distribution de l'eau			91,73			91,73
Autres organismes publics						
Lutte contre la pollution	65	0,35	22,75			22,75
Taxe de modernisation des réseaux	65	0,233	15,15			15,15
Total Autres organismes publics			37,90			37,90

Pour information	A payer HT : 129,63 €	TVA :	TTC : 129,63 €
Abonnement : 8,00 € Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement Prix du litre d'eau: 0,00187 € / L	Pour information : (Eau : 129,63 €)		

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de paiement :

Paiement par virement à la Banque de France de PARIS - FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089
 Paiement par internet : www.payfip.gouv.fr
 Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé au SGC - 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX

Adresse de paiement par internet :
www.payfip.gouv.fr
Informations à saisir en ligne
Identifiant collectivité : 068622
Référence facture : 2021-EA-00-21171

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE MULHOUSE
Facture
2e SEMESTRE 2021 EAU
Rôle n°100 - BERRWILLER

Redevable :
M. et Mme AFFHOLDER - BLONDE Marc e
9 RUE PILGERSTRANG

68500 BERRWILLER

Facture n° : 021171
Période : 2021 - 2
Rôle n° : 100
A payer : 129,63 €
Eau : 129,63

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE MULHOUSE
25 AVENUE KENNEDY
B.P.2287
68068 MULHOUSE CEDEX
Tél: 03 89 43 21 30
Siret : 21680032600045

Facture

Facture n° 021766 du 10/11/2021
Période : 2021 - 2
Rôle n°100 - BERRWILLER
2e SEMESTRE 2021 ASSAINISSEMENT

Règlement à effectuer auprès de :

SGC DE MULHOUSE
45 RUE ENGEL DOLLFUS - BP 52477
68097 MULHOUSE
Banque de France
30001.00581.F6860000000.89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F68600000XXXX

Délai de paiement : à réception de la facture

M. et Mme AFFHOLDER - BLONDE Marc et Sandrine
9 RUE PILGERSTRANG

68500 BERRWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
02 TB 004538 - 9 RUE PILGERSTRANG BERRWILLER	07/10/2021	3 066	3 131	65	65

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement- Part Fixe		20,56	20,56			20,56
Assainissement	65	1,4742	95,82			95,82
Total Collecte et traitement des eaux usées			116,38			116,38

Pour information		A payer HT : 116,38 €		TVA :		TTC : 116,38 €	
Abonnement :	20,56 €	Pour information : (Eau : 0,00 € / Ass : 116,38 €)					
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement							
Prix du litre d'eau:	0,00147 € / L						

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de paiement :

Paiement par virement à la Banque de France de PARIS - FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089
 Paiement par internet : www.payfip.gouv.fr
 Paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public adressé au SGC - 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097 MULHOUSE CEDEX

Adresse de paiement par internet :
www.payfip.gouv.fr
Informations à saisir en ligne
Identifiant collectivité : 068622
Référence facture : 2021-EA-00-21766

COMMUNE DE BERRWILLER
SIVOM DE MULHOUSE
Facture
2e SEMESTRE 2021 ASSAINISSEMENT
Rôle n°100 - BERRWILLER

Redevable :
M. et Mme AFFHOLDER - BLONDE Marc e
9 RUE PILGERSTRANG

68500 BERRWILLER

Facture n° : **021766**
Période : **2021 - 2**
Rôle n° : **100**
A payer : **116,38 €**
Eau : 0,00 € / Ass : 116,38 €

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M BOLLWILLER EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68540 BOLLWILLER

Service de l'eau de Bollwiller

SPECIMEN 120 M3

12 Janvier 2022

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			29,39 €
Votre consommation	120 m ³	2,31 €	277,18 €

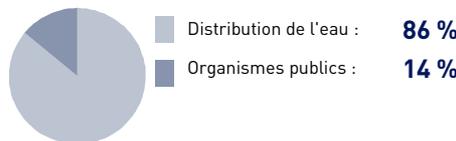
Net à payer

306,57 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 13 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M BOLLWILLER EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN RAD
 68540 BOLLWILLER

Date et Lieu _____ Signature _____

MME M BOLLWILLER EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68540 BOLLWILLER

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-0125359100000000

Montant : 306,57 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000482263614

190004000516 5298F120-01253591000000000933108

30657

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			248,59		262,26
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	13,93	27,86	5,5	
CONSUMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,1794	141,53	5,5	
Part COMMUNE de BOLLWILLER du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,60	72,00	5,5	
Part agence de l'eau préservation ressource du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,06	7,20	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			290,59		
MONTANT TVA (5.5 %)			15,98		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					306,57
Net à payer					306,57 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0125359000306574N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6272604941).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

**Commune de
BRUEBACH
68440**



Tél : 03 89 81 31 09
E-mail : mairie@bruebach.eu

FACTURE TYPE 120 m³

	Exercice 2020	Exercice 2021
Tarifs	Au 01/01/2020 en €	Au 01/01/2021 en €
PART DE LA COLLECTIVITE		
Location du compteur	24	28
Prix de base	219.72	219.72
Montant TTC de la facture de 120 m³ revenant à la collectivité	243.72	243.72
TAXES ET REDEVANCES		
Taxe d'Assainissement	216.00	216.00
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	10.32	10.32
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	42.00	42.00
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	27.96	27.96
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	296.28	296.28
TOTAL	540.00	540.00
PRIX TTC AU M³	4.30	4.30

Facture d'eau type pour une consommation annuelle de 120 m3



MAIRIE DE CHALAMPE

9, Espace Centre-Village -68490

☎ 03.89.26.04.37



FACTURE D'EAU

du 01/01/2021

au 31/12/2021

ADRESSEE A

INDEX COMPTEUR	
ANCIEN :	0 _____
NOUVEAU :	120 _____
CUBAGE EN M3 :	120 _____

DECOMPTE

(arrondir 2 chiffres après la virgule. ex : 2,018 = 2,02 / 2,014 = 2,01)

Eau	0,687	X	120	=	82.44 €
Surtaxe communale	0,900	X	120	=	108.00 €
Taxe antipollution	0,350	X	120	=	42.00 €
Taxe modernisation réseau	0,233	X	120	=	27.96 €
Redevance assainissement	0.500	X	120	=	60.00 €
Location compteur	2.00*	X	2	=	4.00 €
TOTAL A PAYER en €					324.40 €

*Forfait de 2.00 € par semestre

MAIRIE DE
68440 DIETWILLER



Mairie de DIETWILLER
42 rue du Général de Gaulle
68440 DIETWILLER

Téléphone : 03.89.26.88.88
Site internet : www.mairie-dietwiller.fr
Courriel : comdiet@wanadoo.fr

POUR JOINDRE VOTRE CENTRE DE GESTION
COMPTABLE :
- Adresse : 45 rue Engel Dollfus - BP 52477 - 68097
Mulhouse Cedex
- Horaires d'accueil : du lundi au vendredi de 8h30 à
12h30
- Téléphone : 03 89 42 24 35
- Email : sgc.mulhouse@dgfp.finances.gouv.fr

Contrat et
Occupant 42276
M. ET MME ERNST CHRISTOPHE

Adresse du
lieu desservi : 1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
68440 DIETWILLER

Exp. SERVICE DE GESTION COMPTABLE
45 RUE ENGEL DOLLFUS
BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX
Destinataire de la facture

M. ET MME ERNST CHRISTOPHE
1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
68440 DIETWILLER

Facture estimative du 22/10/2021
Référence : 2021-EA-00-215

Eau et Assainissement

Consommation du 22/10/2020 au 30/09/2021

Abonnement du 01/01/2021 au 30/06/2021

Voici la présentation simplifiée de votre facture Détail au verso

Votre consommation d'eau 120 m³

Prix TTC du litre d'eau : 0,00333 €

	Montants
Abonnement	5,25
Consommation	399,96

0,00333 €/l

Total de la facture 405,21

Montant total à payer avant le 22/12/2021 405,21 €

TALON DE PAIEMENT à joindre à votre paiement
pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon

M ET MME ERNST CHRISTOPHE
1 RUE DU GENERAL DE GAULLE
68440 DIETWILLER

Emetteur : MAIRIE DE DIETWILLER

Références : EAU N° rôle Eau : 2
Etablissement : FC N° rôle Asst : 2
N° codique : 068125 Nature du rôle : 1

N° contrat : 42276
N° facture : 215 F
Exercice : 2021/1
Date facture : 22/10/2021
Montant : 405,21 euros

à retourner à l'adresse ci-dessous

CENTRE D'ENCAISSEMENT DES
FINANCES PUBLIQUES

NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PLIER 59885 LILLE CEDEX 9



133110500216

940033000160 560600000000000002150681254982806 40521

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index déposé	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
41347	C01AX007328	20	30/09/2021	4712			4832	120
Consommation totale relevée								120

Consommation facturée (m3) **120**

Détail de votre facture	Prix au	Tranche	Qté Unité	P.U	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau							
Abonnement compteur	01/01/2021	1 x 6 m	6 mois	5,25000	5,25	0,00 (0,00%)	5,25
Distribution de l'eau	01/01/2021	1 à 120	120 m3	0,95000	114,00	0,00 (0,00%)	114,00
Collecte des eaux usées							
Collecte, transport et traitement des eaux usées	01/01/2021	1 à 120	120 m3	1,80000	216,00	0,00 (0,00%)	216,00
Organismes publics							
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 120	120 m3	0,35000	42,00	0,00 (0,00%)	42,00
Modernisation des réseaux (Agence de l'eau)	01/01/2021	1 à 120	120 m3	0,23300	27,96	0,00 (0,00%)	27,96
Total de votre facture					405,21	0,00	405,21
Montant total à payer					405,21	0,00	405,21

Commentaires

Extrait de titre exécutoire en application de l'art L.252-A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et R 3342-8-1 du Code Général des collectivités territoriales.

MODALITES DE REGLEMENT :

- Par règlement en espèces (dans la limite de 300 euros) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site <http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>).
 - Par chèque bancaire ou postal : veuillez joindre le talon de paiement détachable (en bas de la facture) à votre chèque libellé à l'ordre du Trésor Public, dans l'enveloppe reçue, sans le coller, ni l'agrafer puis l'envoyer à Lille.
 - Par virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement IBAN : FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC : BDFEFRPPCCT : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable (n° codique + n° facture).
 - Par prélèvement automatique à échéance : veuillez adresser votre demande de prélèvement à Saint-Louis Agglomération (voir adresse au recto de la facture).
 - Par internet en vous rendant sur le site « <https://www.payfp.gouv.fr/> » : l'identifiant collectivité est le 066446
- Référence : 2021-EA-00-215

RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus du présent acte.
 - Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné ci-dessus. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant ci-dessus.
 - * Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné ci-contre.

VOIE DE RECOURS :

- Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée ci-dessus en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance. A titre d'exemple :
- cantines scolaires : tribunal administratif.
 - produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif.
 - foyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance.
 - redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au-delà de ce seuil (fixé à 7600 euros à compter du 1er Janvier 2002).
 - redevances d'enlèvements des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
 - consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus.
- * Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n°91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

Fact eau 120 m3

	tarif 2021 €/m ³	total 2021
Eau	1,20	144,00
Abonnement compteur Ø 15		23,52
Assainissement part fixe		41,12
Assainissement part variable	1,4742	176,90
Agence eau lutte contre la pollution	0,35	42
Agence eau modernisation réseaux	0,233	27,96

TOTAL**455,50**

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 24/01/2022

Commune : Flaxlanden (68093)

Profil : Particulier

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)		(m3) 120	1.0514	126.17	5.5 %
Consommation (part syndicale)		(m3) 120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)		(m3) 120	0.0829	9.95	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				252.10	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)		(m3) 120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)		(m3) 120	0.9428	113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution		(m3) 120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux		(m3) 120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				540.62	Euro
TOTAL TTC de la Facture				570.91	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				4.01	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Flaxlanden (68093)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

SYNDICAT INTERCOM. DES EAUX
OTTMARSHEIM-HOMBOURG-NIFFER
25 rue Principale - 68490 HOMBOURG
TEL 03 89 83 21 84 - URG 06 09 43 22 54
EMAIL : sie.secretariat@orange.fr

F A C T U R E
N° 2021-000-000000 **Le 31/12/2021**
A régler avant le : xx/xx/xxxx

AS_680_BLEF02

FACTURE TYPE 120 m³
HOMBOURG
NIFFER

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1 et R.4341-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :

Période facturée : du 01/01/2021 au 31/12/2021

Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Consom.	Date relevé	Adresse
00000	Cxx	0	120	120	31/12/2021	HOMBOURG – NIFFER

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA
Redevance Eau : tranche 1 à 6000	120	1.30000	156.00	5.50
Location de Compteur	1	6.10000	6.10	5.50
TOTAL EAU			41.45%	162.10
Modernisation des Réseaux (Agence de l'eau)	120	0.23300	27.96	10.00
Lutte contre la Pollution (Agence de l'eau)	120	0.35000	42.00	5.50
TOTAL ORGANISMES PUBLICS			17.89%	69.96
Redevance d'Assainissement	120	1.16000	139.20	10.00
Surtaxe Assainissement (SIVOM ou Ottmarsheim)	120	0.16500	19.80	0.00
TOTAL ASSAINISSEMENT			40.66%	159.00

TOTAL HT	Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA	NET A PAYER :	419.01 euros
391.06	Eau	1	204.10	5.50	11.23		
	Assainissement	0	19.80	0.00	0.00		
	Assainissement	4	167.16	10.00	16.72		
			Total TVA :		27.95		

Prix de revient (hors abonnement): 0.00344 euros par

Total Abonnement :6.44 euros



Ville de
Kingersheim

Service Municipal de l'Eau
Place de la Libération - BP 80074
68262 Kingersheim Cedex

Tel : 03 89 57 04 41

Urgences dépannage 24/24 03 89 57 04 00

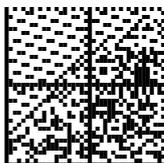


Message personnel du service :

Message général du service :

Suivi de vos consommations

Vous trouverez ici le suivi de vos consommations précédentes sous forme d'histogramme dans votre prochaine



**COUPON
A JOINDRE
A VOTRE PAIEMENT
SANS AGRAFER
NI COLLER**

**Votre référence : 01028T
FACTURE N°
66892 / 2021
Rôle 4 / 2021**

M. ou MME MODELE Facture

**NET A PAYER
534,40 €
TRESOR PUBLIC**

FACTURE D'EAU & D'ASSAINISSEMENT

N° 00000000 66892 / 2021 du 27/01/2022

Lieu de consommation :

RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

Référence du site 01028T

Trésorerie de Mulhouse Couronne, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

M. ou MME MODELE Facture
RUE DE BRUXELLES
68260 KINGERSHEIM

Présentation simplifiée de votre facture Voir détail au verso
Facture N°66892 / 2 021 du 27/01/2022

Votre consommation facturée 120 m³
Type de facturation réelle

Abonnement eau 42,26

Eau 178,51

Organismes Publics 95,74

Abonnement assainissement 40,99

Assainissement 176,90

TOTAL DE VOTRE FACTURE 534,40 €

NET A PAYER AVANT LE : 28/03/2022 534,40 €

Pour le paiement, s'adresser à :

Trésoreries de Mulhouse Couronne et Municipale, 45 rue Engel Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundi, mercredi et vendredi de 13h15 à 16h. Fermé le mardi et jeudi après-midi.

Mode de paiement :

a) En numéraire (dans la limite de 300€) ou en **carte bancaire**, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site

www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

b) Par virement bancaire, libeller à Mr le Trésorier - Banque de France :

FR25 3000 1005 81F6 8600 0000 089 - BIC - BDFEFRPPCCT

c) Par chèque postal ou bancaire - libeller à l'ordre du Trésor Public et à adresser à : Trésorerie de Mulhouse Couronne, (joindre le coupon à découper)(adresse ci-dessus)

d) Par internet sur www.payfip.gouv.fr : (Voir au verso)

A découper

Présentation détaillée de votre facture

N° COMPTEUR	ANCIEN RELEVÉ	NOUVEAU RELEVÉ	CONSUMMATION
000000	Index au 01/01/2021 4 306	Index au 31/12/2021 4 426	Relevée 120 m ³

REDEVANCE	Unités	Application du tarif en date du	P.U. H.T.	H.T.	Taux T.V.A.	T.V.A.	T.T.C.
Part communale							
Abonnement eau	364 jours	01/01/2021	0,11005	40,06	5,5	2,20	42,26
Redevance eau	120 m ³	01/01/2021	1,41000	169,20	5,5	9,31	178,51
Organisme Public (Agence de l'eau Rhin Meuse)							
Redevance sur la pollution domestique	120 m ³	01/01/2021	0,35000	42,00	5,5	2,31	44,31
Redevance prélèvement nappe	120 m ³	01/01/2021	0,18540	22,25	5,5	1,22	23,47
Redevance pour modernisation des réseaux	120 m ³	01/01/2021	0,23300	27,96			27,96
Sivom : Collecte et traitement des eaux usées							
Abonnement assainissement	364 jours	01/01/2021	0,11260	40,99			40,99
Redevance assainissement	120 m ³	01/01/2021	1,47420	176,90			176,90

DETAIL DU MONTANT A REGLER	H.T.	T.V.A	T.T.C
T.V.A 5.50%	519.36	15,04	534.40

TOTAL TTC : 534.40 €

Prix TTC de l'abonnement: 83,25 €

Prix TTC du litre d'eau: 0.00376 € (hors abonnement)

Part communale :

Sur certaines de vos factures, vous pouvez trouver la mention "index estimé". L'estimation appliquée en raison de l'absence de relève, a été établie d'après vos consommations antérieures et correspond à des m³ que vous avez normalement déjà utilisés et non à une avance sur consommation. Les sommes perçues au titre de l'eau sont versées au budget du service de l'Eau.

Organisme public (Agence de l'Eau Rhin Meuse) :

- **Redevance sur la pollution domestique** : cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau (Etablissement Public de l'Etat) qui définit la politique générale en matière de qualité des eaux. Pour les curieux voir : www.eau-rhin-meuse.fr

- **Redevance pour prélèvement nappe** : elle est due en fonction des volumes d'eau prélevés dans la nappe. Cette redevance est reversée à l'Agence de l'Eau.

- **Redevance pour modernisation des réseaux de collecte** : elle n'est due que par les habitants reliés à l'égout. Calculée sur la base de m³ facturés en assainissement, elle est reversée à l'Agence de l'Eau.

Sivom, collecte et traitement des eaux usées : les sommes perçues au titre de l'assainissement sont destinées à couvrir l'ensemble des charges relatives à la collecte et au traitement des eaux usées. Tous les usagers sont soumis à la redevance d'assainissement collectif sauf ceux équipés d'un système d'assainissement non collectif autorisé. Ces derniers sont soumis à une redevance d'assainissement non collectif. Les sommes perçues sont reversées au Sivom.

NB : Tout abonnement, accordé par le Service de l'Eau et de l'Assainissement, subsiste au nom de l'abonné tant qu'il n'a pas été dénoncé par écrit, et le compteur relevé ou déposé.

En conséquence, il appartient à l'abonné, en cas :

- de vente de l'immeuble desservi,
- de changement de domicile,

d'aviser le Service de l'Eau et de l'Assainissement, faute de quoi il serait seul responsable du paiement des redevances jusqu'à la suppression de la distribution d'eau ou la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur :

www.payfip.gouv.fr et en saisissant les identifiants suivants :

Identifiant de la collectivité : **017505**

Référence Tipi de la dette : **2021-EA-00-66892**

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

3 Janvier 2022

Réf. Client 98-9366401796
Identifiant * 1519
Facture N° F120-0124170



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M KINGERSHEIM EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68260 KINGERSHEIM

Facture - Service de l'eau de Kingersheim

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

244,24 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

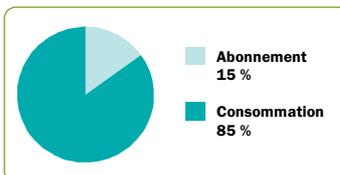
Net à payer

288,55 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M KINGERSHEIM EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPECIMEN RAD
68260 KINGERSHEIM

TIP 7400191

(1584/2467)

Date et Lieu

Signature

MME M KINGERSHEIM EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68260 KINGERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-0124170100000000

Montant : 288,55 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000474001918

190004000516 2798F120-01241701000000000964108

28855

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9366401796 / N° Facture : F120-0124170-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				231,51	244,24	
ABONNEMENT						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023		2	20,03	40,06		5,5
CONSOMMATION						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023		120 m³	1,5954	191,45		5,5
ORGANISMES PUBLICS				42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE						
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023		120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT				273,51		
MONTANT TVA (5.5 %)				15,04		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					288,55	

Net à payer**288,55 €**

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition

84%

15%

SUEZ Eau France

Collectivités locales et tiers

Taxes

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvrez l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : CAMSA



TREK598F00F120-0124170000288554N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9366401796).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

3 Janvier 2022

Réf. Client 98-9027903040
Identifiant * 5242
Facture N° F120-0124169



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M RICHWILLER EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

Facture - Service de l'eau de Richwiller

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

194,00 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

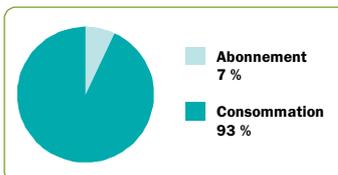
Net à payer

238,31 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M RICHWILLER EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPECIMEN RAD
68120 RICHWILLER

TIP 7436245

(609/2467)

Date et Lieu

Signature

MME M RICHWILLER EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68120 RICHWILLER

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-0124169100000000

Montant : 238,31 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000474362451

190004000516 2298F120-01241691000000000936108

23831

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 9027903040 / N° Facture : F120-0124169-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU			183,88	194,00	
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	8,24	16,48		5,5
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	1,3950	167,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS			42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT			225,88		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,43		
Total TTC TVA acquittée sur les débits				238,31	
Net à payer				238,31 €	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).



Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvre l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées

Collecte des eaux usées : Acteur : Communauté d'Agglomérations de Mulhouse Sud Alsace. Traitement des eaux usées : Acteur : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Wittelsheim, Staffelfelden, Richwiller.Sogest.



TREK598F00F120-0124169000238314N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 9027903040).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

BLOC NOTES

SUEZ Eau France

3 Janvier 2022

Réf. Client 98-4942204645
Identifiant * 8708
Facture N° F120-0124171



CONTACTS

PAR INTERNET :

www.toutsurmoneau.fr

PAR TÉLÉPHONE :

Service client



APPEL NON SURTAXE

du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h

Urgence 24h/24



APPEL NON SURTAXE

PAR COURRIER :

SUEZ Eau France - service client
TSA 50001
36400 LA CHATRE

E-FACTURE

Simplifiez-vous la vie en passant à l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

MME M RUELISHEIM EAU 120 M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

Facture - Service de l'eau de Ruelisheim

SPECIMEN 120 M3

détail au dos

VOTRE CONSOMMATION

120 m³

DISTRIBUTION DE L'EAU

195,60 €

ORGANISMES PUBLICS

44,31 €

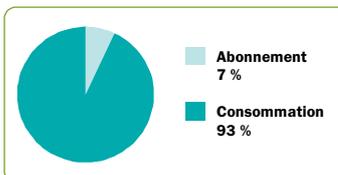
Net à payer

239,91 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022

Règlement à réception, sans escompte.

Répartition



**MME M RUELISHEIM EAU
120 M3 RAD**

Adresse desservie :
RUE SPECIMEN RAD
68270 RUELISHEIM

TIP 7442768

(637/2467)

Date et Lieu

Signature

MME M RUELISHEIM EAU 120
M3 RAD
. RUE SPECIMEN 120M3
68270 RUELISHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
ICS : FR70ZZZ236497
RUM : TIP19000498F120-01241711000000000

Montant : 239,91 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
TSA 30012
41976 BLOIS CEDEX 9

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.

000474427681

190004000516 3998F120-01241711000000000951108

23991

POUR EN SAVOIR +**NOUVEAU : GÉREZ VOTRE COMPTE EN LIGNE OÙ QUE VOUS SOYEZ !**

Vous pouvez désormais accéder à votre compte en ligne sur www.toutsurmoneau.fr depuis votre smartphone ou votre tablette pour :

- payer votre facture,
- mensualiser vos paiements,
- passer à l'e-facture,
- déposer votre relevé de compteur,
- suivre vos consommations.

Retrouvez encore plus d'informations sur www.toutsurmoneau.fr

Présentation détaillée de votre facture d'eau conformément à l'arrêté du 10 juillet 1996

Réf. Client : 4942204645 / N° Facture : F120-0124171-1

DÉTAIL DE VOTRE FACTURE		Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Montant € TTC	Taux TVA %
DISTRIBUTION DE L'EAU				185,40	195,60	
ABONNEMENT						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023		2	7,50	15,00		5,5
CONSOMMATION						
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023		120 m³	1,42	170,40		5,5
ORGANISMES PUBLICS				42,00	44,31	
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE						
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023		120 m³	0,35	42,00		5,5
TOTAL HT				227,40		
MONTANT TVA (5.5 %)				12,51		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					239,91	
Net à payer					239,91 €	

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en cas de retard de paiement (art. D441-5 CC).

Répartition

81%

18%

SUEZ Eau France

Collectivités locales et tiers

Taxes

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.

POUR MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE

Votre facture est composée de :

- la rémunération de notre société pour ses prestations de distribution et de collecte des eaux usées.
- la rémunération des collectivités locales organisatrices des services ,
- et des taxes collectées par nous pour le compte de l'agence de l'eau Rhin Meuse et des organismes publics concernés.



Pour en savoir plus sur le cycle de l'eau, connectez-vous sur www.toutsurmoneau.fr et cliquez sur "découvre l'eau"

1 Captage et traitement de l'eau potable

Acteur : SUEZ

2 Stockage et distribution

Acteur : SUEZ, Sogest

3 Consommation et rejet des eaux usées

Acteur : vous

4 Collecte et/ou traitement des eaux usées

Acteur : Sogest



TREK598F00F120-0124171000239914N

Comment effectuer votre règlement

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4942204645).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- . Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- . Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficiaire, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68850 STAFFELFELDEN

Service de l'eau de Staffelfelden

SPECIMEN 120 M3

3 Janvier 2022

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			10,55 €
Votre consommation	120 m ³	1,66 €	198,89 €

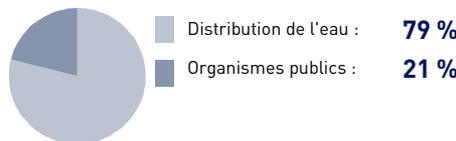
Net à payer

209,44 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M STAFFELFELDEN EAU 120 M3
 RAD RUE SPECIMEN RAD
 68850 STAFFELFELDEN

Date et Lieu Signature

MME M STAFFELFELDEN EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68850 STAFFELFELDEN

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-01241721000000000

Montant : 209,44 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000474007280

190004000516 5198F120-01241721000000000932108

20944

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			156,52		165,13
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	5,00	10,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,2210	146,52	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			198,52		
MONTANT TVA (5.5 %)			10,92		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					209,44
Net à payer					209,44 €

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0124172000209444N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 8761503864).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68270 WITTENHEIM

Service de l'eau de Wittenheim

SPECIMEN 120 M3

3 Janvier 2022

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			37,98 €
Votre consommation	120 m ³	1,62 €	193,90 €

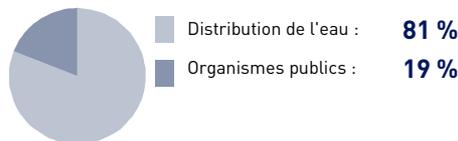
Net à payer

231,88 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie : RUE SPECIMEN RAD
 MME M WITTENHEIM EAU 120 M3 RAD 68270 WITTENHEIM

Date et Lieu Signature

MME M WITTENHEIM EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68270 WITTENHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-01241731000000000

Montant : 231,88 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000474278870

190004000516 6398F120-01241731000000000932108

23188

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			177,79		187,57
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	18,00	36,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,1816	141,79	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			219,79		
MONTANT TVA (5.5 %)			12,09		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					231,88
Net à payer					231,88 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0124173000231884N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 5844205354).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 **urgence 24h/24**

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PETIT LANDAU EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120 M3
 68490 PETIT LANDAU

Service de l'eau et de l'assainissement de Petit Landau

SPECIMEN 120 M3

21 Janvier 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		74,72 €
Votre consommation	120 m ³	279,11 €

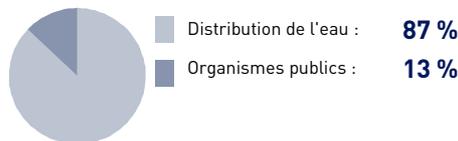
Net à payer

353,83 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 24 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M PETIT LANDAU EAU 120 M3
 RAD

RUE SPECIMEN 120 M3 RAD
 68490 PETIT LANDAU

Date et Lieu

Signature

MME M PETIT LANDAU EAU 120
 M3 RAD
 RUE SPECIMEN 120 M3
 68490 PETIT LANDAU

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-0126290100000000

Montant : 353,83 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000490857162

190004000516 9798F120-01262901000000000946108

35383

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			293,38		309,52
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	35,41	70,82	5,5	
CONSUMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,09	130,80	5,5	
Part COMMUNE de PETIT-LANDAU du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,70	84,00	5,5	
Part Agence de l'Eau Rhin Meuse du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,0647	7,76	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			42,00		44,31
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
TOTAL HT			335,38		
MONTANT TVA (5.5 %)			18,45		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					353,83
Net à payer					353,83 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0126290000353834N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 4186904855).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68840 PULVERSHEIM

Service de l'eau et de l'assainissement de Pulversheim

SPECIMEN 120 M3

12 Janvier 2022

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			44,27 €
Votre consommation	120 m ³	2,21 €	265,40 €

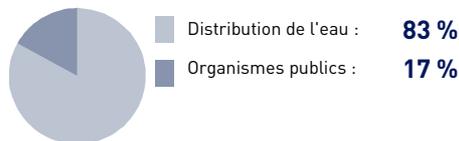
Net à payer

309,67 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 13 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M PULVERSHEIM EAU 120 M3
 RAD

RUE SPECIMEN RAD
 68840 PULVERSHEIM

Date et Lieu _____ Signature _____

MME M PULVERSHEIM EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68840 PULVERSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-0125365100000000

Montant : 309,67 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000482232255

190004000516 1798F120-01253651000000000944108

30967

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			244,32		257,76
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	14,98	29,96	5,5	
Part COMMUNALE du 01/01/2022 au 01/01/2023	2	6,00	12,00	5,5	
CONSOMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,2363	148,36	5,5	
Part COMMUNE de PULVERSHEIM du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,45	54,00	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			49,20		51,91
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,06	7,20	5,5	
TOTAL HT			293,52		
MONTANT TVA (5.5 %)			16,15		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					309,67
Net à payer					309,67 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0125365000309674N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 6013204004).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Eau et Assainissement
Commune de RICHWILLER
39, Rue Principale

68120 RICHWILLER
Tél: 03.89.53.54.44 - Fax: 03.89.50.29.08
Siret : 21680270200052

FACTURE

Facture n° 042049 du 16/11/2021
Période : 2021 - 3
Rôle n°50 - RICHWILLER
3^{ème} Trimestre 2021 - SIVOM

Règlement à effectuer auprès de :

Trésorerie Mulhouse Couronne
45, rue E. Dollfus - BP 52477
68097 MULHOUSE CEDEX
9h 12h
BDF de Mulhouse
30001 00581 F6860000000 89
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F686000000089

Délai de paiement : **Avant le 10/01/2022**

N° de redevable: 001-000128

Mme XXXXX Xxxxxx
6 CHEMIN DES PRES

68120 RICHWILLER

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass	
XXXXXXXXXXXX- 6 CHEMIN DES PRES RICHWILLER	02/11/2021	0	120	120	120	
Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,395	167.40	5,50	9.21	176.61
Location Compteur	1	4,12	4,12	5,50	0,23	4,35
Total Distribution de l'eau			171.52		9.44	180.96
Collecte et traitement des eaux usées						
Assainissement SIVOM	120	1,4742	176.90			176.90
Part fixe assainissement SIVOM	1	10,28	10,28			10,28
Total Collecte et traitement des eaux usées			187.18			187.18
Autres organismes publics						
Redev. pollution domestique	120	0,35	42.00	5,50	2.31	44.31
Redev. modernisation des réseaux	120	0,233	27.96			27.96
Total Autres organismes publics			69.96		2.31	72.27

Pour information

Sur la base de votre consommation
actuelle hors abonnement
Prix du litre d'eau: 0,00355 € /

A payer HT : 428.66 € TVA : 11.75 € TTC : 440.41 €
Pour information : (Eau : 253.23 € / Ass : 187.18 €)

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n° 81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
VOIES DE RECOURS : Dans le délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Modalités de paiement :

Paiement par chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC adressé à la Trésorerie Mulhouse Couronne. Paiement par virement à la BDF de Mulhouse.

Adresse de paiement par internet :

<http://richwiller.fr/fr/paiement-en-ligne-337>

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : 000437

Référence facture : 2021-01-00-42049



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable : N° de redevable: 001-000128

Mme XXXXX Xxxxx
6 CHEMIN DES PRES

68120 RICHWILLER

Facture n° : **042049**

Période : **2021 - 3**

Rôle n° : **50**

A payer : **440.41 €**

Eau : 253.23 € / Ass : 187.18 €



Service des Eaux
L'eau, la vie, notre ville !

Facture Eau et Assainissement

Montant à régler

509,96 €

Avant

03/03/2021

AS_680_117899

VILLE DE MULHOUSE
SIRET : 216 802 249 00872
N° TVA INTRA-COMMUNAUTAIRE : FR5U 216 802 249

SERVICE DES EAUX
61, RUE DE THANN
68200 MULHOUSE

VILLE DE MULHOUSE GESTION
FONCIERE ET GESTION IMMOBILIERE
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
68200 MULHOUSE

Vos informations client

Référence client : 67535
N° compteur : CPTRFACFICT1
N° site : 13096K
N° facture : 2021-9-1-6753521100402
Abonnement desservi
111 RUE D'ILLZACH
S0807
68100 MULHOUSE
Adresse de l'abonné
VILLE DE MULHOUSE
111 RUE D'ILLZACH
S0807
68100 MULHOUSE

Vos contacts utiles

Par internet : www.mulhouse.fr
Par téléphone :
• **Service usagers** : 03 89 32 58 19
Aux horaires d'ouverture
• **Urgence 24h/24** :
Eau : 03 89 56 25 55
Assainissement : 0 977 401 124
Par courrier :
61 rue de Thann 68200 Mulhouse
Par mail : usagers.eau@mulhouse-alsace.fr
Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h30 à 17h

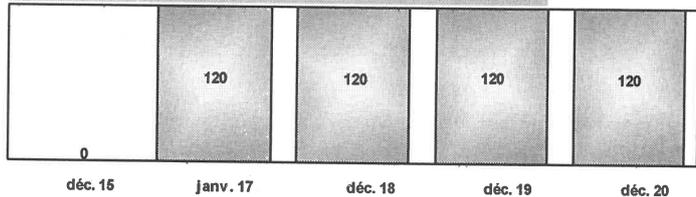
Message

ATTENTION : Votre facture d'eau change de présentation ! Elle est désormais en noir et blanc, mais vous y retrouvez toutes vos informations habituelles

Votre facture

Votre facture du 01/02/2021		Nombre de jours: 365
Période du 01/01/2021 au 31/12/2021		
Consommation facturée	Montant TTC €	
120 m ³	509,96	voir détail au verso
Cette facture est à régler avant le 03/03/2021 Voir les modalités de paiement au verso		

Historique de votre consommation en m³



Prix arrondi de l'eau

Prix TTC du m³ (1000 litres) : 3,62 € (hors abonnement)
Prix TTC du litre d'eau : 0.00362 € (hors abonnement)
Prix de l'abonnement et des parts fixes: 75,13€ forfait journalier

Facture établie selon les tarifs fixés par délibération du conseil municipal. Titre émis et rendu exécutoire en application des articles L252A du livre des procédures fiscales et L.1617-5 du code général des collectivités locales. A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso

Montant en

euros

509,96

Le TIP, C'est simple
Datez, signez
et envoyez le TIP à
l'aide de l'enveloppe
à fenêtre fournie

CENTRE D
ENCAISSEMENT
DES FINANCES
PUBLIQUES
59885 LILLE CEDEX

Partie à détacher suivant les pointillés

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débitier votre compte, et votre banque à débitier votre compte conformément aux instructions du créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débitier, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

DATE et LIEU

SIGNATURE

VILLE DE MULHOUSE GESTION FONCIERE ET
GESTION IMMOBILIERE
2 RUE PIERRE ET MARIE CURIE
68200 MULHOUSE

TIP SEPA

Référence Unique de Mandat : TIPSEPA0681174210000675352110040221
ICS : FR26EAU000124
Référence : 6753521100402
Créancier : VILLE DE MULHOUSE Service Eaux et Travaux

Montant: 509,96 €

CENTRE D ENCAISSEMENT
DES FINANCES PUBLIQUES

59885 LILLE CEDEX 9

Joindre un Relevé d'identité bancaire

421910500211 VILLE DE MULHOUSE

941133000175 84010067535211004020681174907706

50996

###

Votre facture détaillée

En cas de vente de l'immeuble desservi ou de changement de domicile, tout abonnement accordé par le Service des eaux subsiste au nom de l'abonné, tant qu'il n'a pas été résilié par retour du formulaire dûment complété et signé.
Faute de quoi il reste redevable du paiement des consommations jusqu'à la transmission de l'abonnement à un nouvel abonné.

N°compteur :	Relève	Date de relève	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation
CPTRFACTICT1	Réelle	31/12/2021	804	684	120

Libellé	Quantité	Prix Unitaire	Total HT	TVA	TTC
Production et distribution de l'eau potable					
Abonnement/location compteur	du 01/01/2021 au 31/12/2021	42 Mo	2,6900	32,24	1,77 (5,50) 34,01
eau tarif de base	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	1,1700	140,40	7,72 (5,50) 148,12
prélèvement en nappe profonde	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	0,1854	22,25	1,22 (5,50) 23,47
Collecte et traitement des eaux usées					
Assainissement Suez Eau France	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	0,9384	112,61	11,26 (10,00) 123,87
part fixe redevance assainissement	du 01/01/2021 au 31/12/2021	42 Mo	3,4300	41,12	0,00 (0,00) 41,12
Surtaxe Assainissement SIVOM	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	0,5358	64,30	0,00 (0,00) 64,30
Contribution aux organismes publics					
Redevance modernisation réseau collecte	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	0,2330	27,96	2,80 (10,00) 30,76
Redevance pollution domestique	du 01/01/2021 au 31/12/2021	120M3	0,3500	42,00	2,31 (5,50) 44,31
Total en Euros			482,88	27,08	509,96

Comment régler votre facture ?

- **Vous choisissez le paiement par TIP :**
Datez et signez dans le cadre prévu à cet effet. Si les éléments concernant le compte bancaire à débiter ne figurent pas sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changé, joignez votre RIB sans l'agrafer ni le coller. Ne modifiez jamais le montant du TIP, n'envoyez pas de chèque et ne joignez aucun courrier. Envoyez votre TIP à l'aide de
- **Vous choisissez le paiement par chèque bancaire :**
Adressez-le au Centre d'Encaissement des Finances Publiques 59885 LILLE CEDEX 9, à l'aide de l'enveloppe ci-jointe à affranchir au tarif en vigueur à l'ordre du Trésor Public. Joignez obligatoirement le volet TIP non signé à votre chèque.
- **Vous choisissez le paiement par virement bancaire :**
Précisez le n° de la facture et effectuez le virement à l'aide des coordonnées bancaires de la Trésorerie : FR25 3000 1005 81C68400 0000 016 BDFEFRPPCCT
- **Vous choisissez le paiement par numéraire (limité à 300€) ou par CB :**
A la Trésorerie Principale de Mulhouse Municipale, 45 rue Engel Dollfus - B.P.23176 68200 Mulhouse. Tél : 03 89 42 24 35 - Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16h00 avec fermeture le mardi après-midi et le jeudi après-midi. Présentez obligatoirement le volet TIP.
- **Vous choisissez le paiement par prélèvement bancaire :**
Veuillez retirer un formulaire de demande de prélèvement bancaire auprès du service des Eaux de la Ville de Mulhouse ou sur mulhouse.fr
- **Vous choisissez le télépaiement : www.tipi.budget.gouv.fr**
- Identifiant collectivité : 006160
- Référence de la dette TIP : 2021-EA-00-6753521100402
« ATTENTION : Le télépaiement n'est disponible que 60 jours à compter de la date de facture. Après cette date, le télépaiement n'est plus possible »
- **Pour tous vos courriers n'utilisez jamais de trombone, d'agrafe ou de colle.**

Renseignements et réclamations

- Si vous souhaitez obtenir des renseignements ou si vous avez une réclamation amiable à formuler concernant votre facture, adressez-vous au Service des Eaux de la Ville de Mulhouse.
- En cas de difficultés pour régler les sommes qui vous sont réclamées, adressez-vous à la Trésorerie Principale de Mulhouse muni des justificatifs de votre situation et en rappelant les références figurant au recto de la présente facture.
- Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie du juge judiciaire.
- Après avoir épuisé toutes les voies de recours internes au service Eaux et Travaux, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Eau :
Médiation de l'Eau BP 40463 - 75366 Paris Cedex 08 / www.mediation-eau.fr
- Voies de recours : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester le bien-fondé de la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'instance. Pour les contestations qui portent sur la régularité formelle d'un acte de poursuite, vous devez saisir le Juge de l'Exécution dans le même délai



COMMUNE DE STAFFELFELDEN
SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE

Espace Générations
68850 STAFFELFELDEN
mairie@ville-staffelfelden.fr
Tél: 03 89 65 08 21
Siret : 21680321300067

Eau et Assainissement

Facture n° 050054 du 14/04/2021

Période : 2021 - 1

Rôle n°40 - STAFFELFELDEN

1er sem. 2021 du 01/10/2020 au 31.03.2021

Règlement à effectuer auprès de :

TRESORERIE DE CERNAY
24 rue James Barbier - 68700 CERNAY - 0389754576
t068025@dgfip.finances.gouv.fr
BDF COLMAR
30001.00307.E682000000.20
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR433000100307E68200000002

Mme

68850 STAFFELFELDEN

Délai de paiement : Avant le 21/05/2021

Titre n° 1 - Bordereau n° 1

N° de redevable: A00203

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
C09AA259851 - STAFFELFELDEN	27/03/2021	4 299	4 419	120	120

Désignation	Quantité	Tarif	Total HT	% TVA	Total TVA	Total TTC
Distribution de l'eau						
Consommation eau	120	1,221	146,52	5,50	8,06	154,58
Redevance pollution	120	0,35	42,00	5,50	2,31	44,31
Location Compteur		5,00	5,00	5,50	0,28	5,28
Redevance modernisation des réseaux de co	120	0,2563	30,76			30,76
Total Distribution de l'eau			224,28		10,65	234,93
Collecte et traitement des eaux usées						
Redevance d'Assainissement	120	1,4742	176,90			176,90
SIVOM Abonnement		20,56	20,56			20,56
Total Collecte et traitement des eaux usées			197,46			197,46

<u>Pour information</u>		A payer HT : 421,74 € TVA : 10,65 € TTC : 432,39 €		
Abonnement :	25,84 €	Pour information : (Eau : 234,93 € / Ass : 197,46 €)		
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement				
Prix du litre d'eau:	0,00339 € / L			

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1, R 4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L. 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance

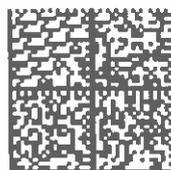
Modalités de paiement :

REGLEMENT A EFFECTUER (Joindre le talon ci-dessous) :

- Auprès de la TRESORERIE DE CERNAY, par virement bancaire (Voir références ci-dessus) par carte bancaire ou par chèque.

Horaires d'ouverture : Lun-Mer 8h30 à 12h et de 13h à 16h15 / Mar-Jeu-Ven 8h30 à 12h.

- Chez un BURALISTE ou un partenaire agréé (selon les modalités ci-dessous).



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable : N° de redevable: A00203

Mme

68850 STAFFELFELDEN

Facture n° : 050054

Période : 2021 - 1

Rôle n° : 40

A payer : 432,39 €

Eau : 234,93 € / Ass : 197,46 €

SIVOM AGGLOMERATION MULHOUSE

Eau et Assainissement
Commune de Steinbrunn-le-Bas
22 Rue des Orphelins

68440 STEINBRUNN-LE-BAS
Tél: 03 89 81 30 11 - Fax: 03 89 81 46 75
Siret : 21680323900047

REDEVANCES Eau et Assainissement

Facture n° 000403 du 07/09/2020

Période : 2020 - 1

Rôle n°2 - STEINBRUNN-LE-BAS

Eau et Assainissement - 1er semestre 2020

Règlement à effectuer auprès de :

Service de Gestion Comptable
45 Rue Engel Dollfus - BP 23176
68097 MULHOUSE CEDEX
BDF Mulhouse
3000100581F686000000089
BIC : BDFEFRPPCCT
IBAN : FR253000100581F686000000089

Délai de paiement : **Avant le 15/11/2020**

Titre n° 3 - Bordereau n° 3

Mmes BIGEARD Alexandra PLOY Maud
18 Rue des Etangs

68440 STEINBRUNN-LE-BAS

Référence / adresse compteur	Date relevé	Anc. Index	Nouv. Index	Cons. Eau	Cons. Ass
C15SB045306 - 18 Rue des Etangs STEINBRUNN-LE-BAS		481	743	120	120
Désignation	Quantité	Tarif	Total		
Distribution de l'eau					
Location		18,00	9,00		
Consommation eau	120	1,117	134,04		
Total Distribution de l'eau			143,04		
Collecte et traitement des eaux usées					
Assainissement	120	1,80	216,00		
Total Collecte et traitement des eaux usées			216,00		
Autres organismes publics					
Taxe de modernisation des réseaux	120	0,233	27,96		
Lutte contre la pollution	120	0,35	42,00		
Total Autres organismes publics			69,96		
Pour information	A payer		429,00 €		
Abonnement : 9,00 €	Pour information : (Eau : 185,04 € / Ass : 243,96 €)				
Sur la base de votre consommation actuelle hors abonnement					
Prix du litre d'eau: 0,00160 € / L					

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L252A du livre des procédures fiscales pris, émis et rendu exécutoire par l'ordonnateur de la collectivité ou de l'établissement public désigné dans le présent acte conformément aux dispositions des articles L.1617-5, D.1617-23, R.2342-4, R.3342-8-1, R.4341-4 du code général des collectivités territoriales et de l'article 192 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012.

VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte, vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance (articles L1617-5 du code général des collectivités territoriales et L281 du Livre des Procédures fiscales).

Modalités de paiement :

Facture à régler auprès : Trésorerie de Mulhouse Couronne, coordonnées ci-dessus.

Adresse de paiement par internet :

www.payfip.gouv.fr

Informations à saisir en ligne

Identifiant collectivité : **046812**

Référence facture : **2020-01-00-403**



En espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite).

Redevable :

Mmes BIGEARD Alexandra PLOY Maud
18 Rue des Etangs

68440 STEINBRUNN-LE-BAS

Commune de Steinbrunn-le-Bas

Facture n° : **000403**

Période : **2020 - 1**

Rôle n° : **2**

A payer : **429,00 €**

Eau : 185,04 € / Ass : 243,96 €

contacts

 www.toutsurmoneau.fr
 accessible depuis votre smartphone

 Service client du lundi au vendredi de 8h
 à 19h et le samedi de 8h à 13h

 0977 408 408
APPEL NON SURTAXE

 urgence 24h/24

 0977 401 124
APPEL NON SURTAXE

 SUEZ Eau France - service client
 TSA 50001
 36400 LA CHATRE

 www.toutsurmoneau.fr/acceo

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre
 compte en ligne en optant pour l'e-facture sur
www.toutsurmoneau.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière
 sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être
 demandé lors de vos contacts par téléphone.



MME M WITTELSHEIM EAU 120 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68310 WITTELSHEIM

Service de l'eau de votre commune

SPECIMEN 120 M3

3 Janvier 2022

	m ³	montant TTC
Votre abonnement		40,11 €
Votre consommation	120 m ³	226,00 €

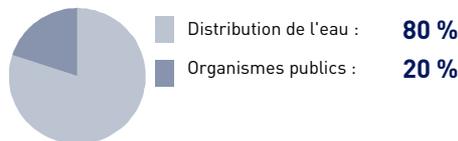
Net à payer

266,11 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 04 janvier 2022
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux
 appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 MME M WITTELSHEIM EAU 120 M3
 RAD

RUE SPECIMEN RAD
 68310 WITTELSHEIM

Date et Lieu

Signature

MME M WITTELSHEIM EAU 120
 M3 RAD
 . RUE SPECIMEN 120M3
 68310 WITTELSHEIM

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR70ZZZ236497
 RUM : TIP19000498F120-01241751000000000

Montant : 266,11 €

TIPSEPA

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat,
 vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque
 pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte
 conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du
 droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la
 convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement
 doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre
 compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat
 sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre
 banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA
 ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre
 compte pour le montant indiqué.**

SUEZ EAU FRANCE SAS
 TSA 30012
 41976 BLOIS CEDEX 9

000474609778

190004000516 8798F120-01241751000000000938108

26611

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :
www.toutsurmoneau.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			203,03		214,20
ABONNEMENT					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	1	38,02	38,02	5,5	
CONSUMMATION					
Part SUEZ Eau France du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	1,2251	147,01	5,5	
Part surtaxe communale du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,15	18,00	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			49,20		51,91
AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,35	42,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation des ressources du 01/01/2022 au 01/01/2023	120 m ³	0,06	7,20	5,5	
TOTAL HT			252,23		
MONTANT TVA (5.5 %)			13,88		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					266,11
Net à payer					266,11 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en vous connectant sur le site internet à l'adresse mentionnée en haut à gauche de votre facture ou par courrier à notre Délégué à la Protection des Données Personnelles - TSA 60002 - 36400 LA CHATRE en précisant vos nom, prénom, adresse et en joignant une copie recto-verso de votre pièce d'identité.



TREK598F00F120-0124175000266114N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.toutsurmoneau.fr ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5320041000010789880W02002 en indiquant votre référence client (98- 8869001898).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.toutsurmoneau.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

Composantes		Prix au m ³	Prix 120 m ³	Total 120 m ³	Prix moyen (€ / m ³)
Eau	Part proport*	1,1200	134,40	152,40	1,27
	Part fixe*		18,00		
Assainissement	Part proport.	1,4742	176,90	197,46	1,645
	Part fixe		20,56		
Redevances	Prélèvement*	0,055	6,60	6,60	0,055
	Pollution* domestique	0,35	42,00	42,00	0,35
	Modernisation du réseau	0,233	27,96	27,96	0,233
TVA*		0,084	11,055	11,055	0,084
Total		3,3162		437,475	3,637

* Diamètre compteur : 20 mm

Facture Standard

Prix en vigueur au **01/01/2022**

Traité 405

SYNDICAT DES EAUX D'HEIMSBRUNN

Document établi le 24/01/2022

Commune : Zillisheim (68384)

Profil : Particulier

		Euro			
		Qté	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux TVA
Distribution de l'eau					
Abonnement					
Abonnement (part distributeur)				11.74	5.5 %
Abonnement (part distributeur)				34.64	5.5 %
Consommation					
Consommation (part distributeur)	(m3)	120	1.0514	126.17	5.5 %
Consommation (part syndicale)	(m3)	120	0.5800	69.60	5.5 %
Préservation des ressources en eau (Ag.de l'eau Rhin Meuse)	(m3)	120	0.0829	9.95	5.5 %
TOTAL DISTRIBUTION DE L'EAU				252.10	
Collecte et traitement des eaux usées					
Abonnement					
Abonnement (part Sivom) Zillisheim-Flaxlanden				41.12	
Consommation					
Consommation (part SIVOM Agglomération Mulhousienne)	(m3)	120	0.5358	64.30	
Assainissement (part Suez)	(m3)	120	0.9428	113.14	10. %
TOTAL COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES				218.56	
Organismes publics					
(taxes et redevances)					
Redevance pollution	(m3)	120	0.3500	42.00	5.5 %
Modernisation des réseaux	(m3)	120	0.2330	27.96	10. %
TOTAL ORGANISMES PUBLICS				69.96	
TOTAL HT de la Facture				540.62	Euro
TOTAL TTC de la Facture				570.91	Euro
Prix TTC du m3 hors abonnement				4.01	Euro

Informations

FACTURE STANDARD

Ce document est établi sur la base des tarifs en vigueur au 01/01/2022 pour la commune Zillisheim (68384)

Elle concerne les contrats suivants :

S.I. Heimsbrunn et Environs

Les caractéristiques du client correspondant à cette facture sont :

Profil : Particulier

Variables

– Diamètre Compteur : 15 mm

Consommation : 120 m3

ANNEXES 3

Note d'information de l'Agence de
l'Eau Rhin Meuse



Édition mars 2022
CHIFFRES 2021

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

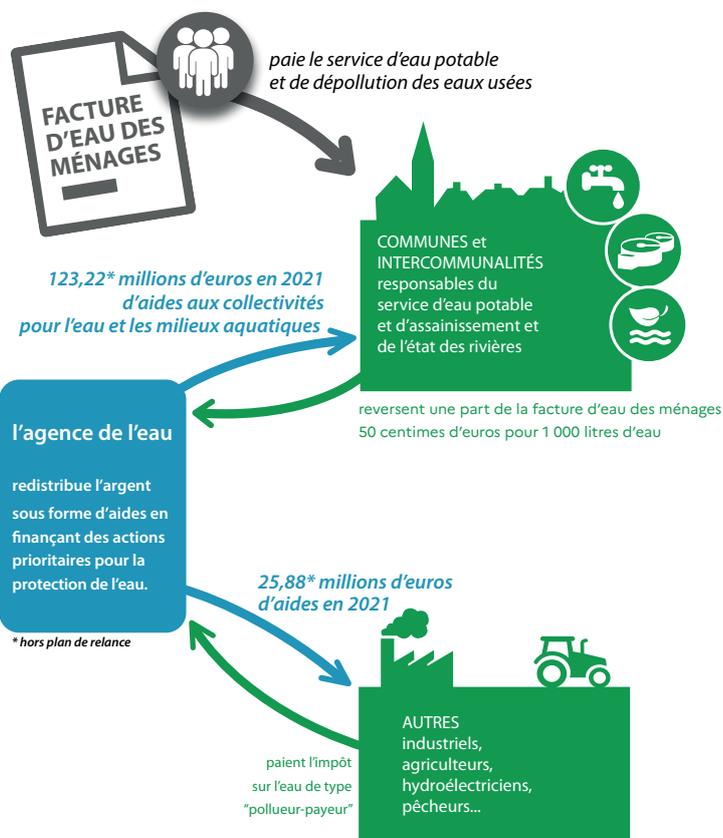
LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 3,96 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

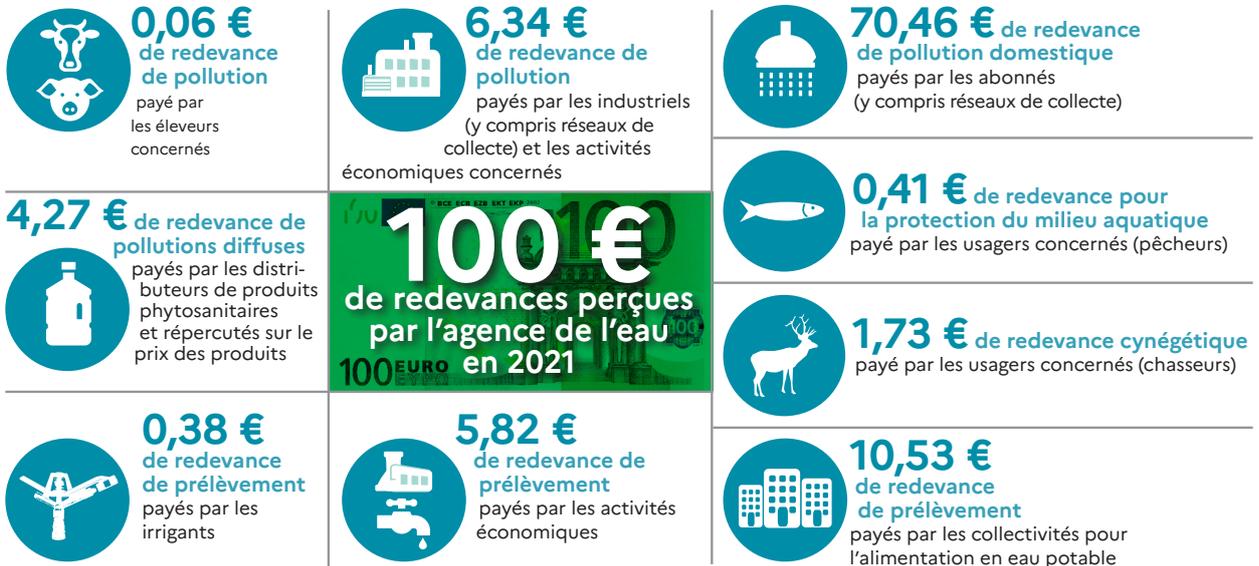
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 168 millions d'euros dont plus de 136 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) • source agence de l'eau Rhin-Meuse.
(Les chiffres indiqués ne prennent pas en compte les aides du Plan national France Relance)

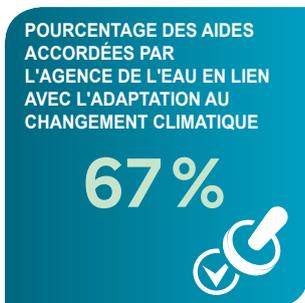


En complément à ces aides, l'agence de l'eau a consacré 18,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau dans le cadre du Plan national France Relance.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 67% du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré à l'adaptation au changement climatique en 2021 :

- services fondés sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion des eaux en ville ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Rhin-Meuse a adopté le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



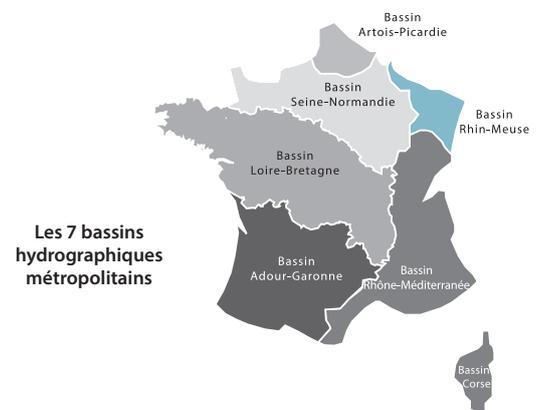
Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité     
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>

EN
IMMERSION



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site
enimmersion-eau.fr